

PRIS D'ABONNEMENT

FRANCO POUR LA SUISSE
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.—
Trois mois » 2.50
Pour l'étranger le port en sus.

L'IMPARIAL

PRIS DES ANNONCES
10 COL. LA LIGNE
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 50 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with 4 main columns: Arrivées de, GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS, Départs pour, and ADMINISTRATION. It contains train schedules and administrative information for the date of 1st October 1894.

Avis aux abonnés

Nous avisons nos abonnés que nos encaisseurs passeront ces jours pour recouvrer le montant de l'abonnement. Nous les prions de leur réserver bon accueil.

LUNDI 25 FÉVRIER 1895

La Chaux-de-Fonds

- Evangelisation populaire. — Réunion publique, lundi 25, à 8 h. du soir (Demoiselle 102).
Chœur mixte de l'Eglise nationale. — Répétition générale, lundi 25, à 8 h. précises du soir, au local.
Intimité (Section de gymnastique). — Exercices, lundi 25, à 8 1/2 h. du soir, au Collège de la Promenade.
Temple des Eplatures. — Conférence sur l'alcoolisme, lundi 25, à 8 1/2 h. du soir.
Club du Potet. — Réunion quotidienne, à 9 1/2 h. du soir, au Café de la Blague.
Brasserie Weber. — Grand concert tous les soirs, dès 8 heures.
Brasserie du Square. — Concert tous les soirs, dès 8 heures.
Grande Brasserie de la Métropole. — Concert tous les soirs, dès 8 heures.
Brasserie Krummenacher. — Grand concert, tous les soirs, dès 8 heures.
Croix-Blanche. — Grand concert, ce soir et jours suivants, dès 8 heures.
Brasserie La Lyre (Collège 23). — Grand concert, ce soir et jours suivants, dès 8 heures.
Conférence publique. — Mardi 26, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre: « Georges Sand », par Mlle Elisa Scheurer.
Union chrétienne des jeunes filles. — Réunion ordinaire, mardi, à 8 1/2 h. du soir, rue Fritz Courvoisier, 17, au 2^e étage. — Etude biblique de M. Borel-Girard.
Société fédérale des sous-officiers. — Assaut, mardi, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Chœur mixte indépendant. — Répétition, mardi, à 8 1/2 h. du soir, à l'Oratoire.
Orphéon. — Répétition générale, mardi 26, à 8 1/4 h. du soir, au Café Mack.
Helvetia. — Répétition partielle, mardi 26, à 9 h. du soir, au local.
Club des Monteurs. — Assemblée générale, mardi 26, au local.
Frohshin. — Gesangstunde, Dienstag den 26., um 9 Uhr, im Lokal.
Chorale du Cercle catholique national. — Répétition, mardi 26, à 8 h. du soir, au local, Chapelle 5.
Intimité. — Répétition de l'orchestre, mardi 26, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Club des Gob'Quilles. — Réunion, mardi 26, à 8 1/2 h. du soir, au Quillier.
Union Chorale. — Répétition générale, mardi 26, à 8 1/2 h. du soir, au local.
La Coterie (section chorale). — Répétition, mardi 26, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Société théâtrale L'Aurore. — Répétition, ce soir, à 8 1/2 h. précises, au local.
Orchestre l'Odéon. — Répétition générale, mardi, à 8 1/2 h. du soir, au Casino.
Deutscher Gemischter Kirchen Chor. — Gesangstunde, Dienstag den 26., Abends 8 1/2 Uhr, im Lokal.
La Solidarité. — Assemblée générale, mardi 26, à 8 1/2 h. du soir, au local (Progrès 48).
Commission des leçons. — Assemblée, mardi 26, à 9 h. du soir, au local.

Réforme de la Bourse

Après toutes les grandes débâcles financières, qui entraînent forcément après elles une foule de petits désastres particuliers et qui ruinent non seulement des imprudents et des coupables, mais aussi des innocents qui se sont tenus à l'écart des spéculations aventureuses et qui en subissent néanmoins les contre-coups, écrit au Journal de Genève son correspondant de Berne, l'on entend s'élever la voix de ceux qui croient que l'Etat a remède à tout. L'Etat, disent-ils, devrait prendre des mesures contre les abus de la bourse, surveiller plus strictement les opérations qui s'y font et chercher à prévenir les catastrophes qui s'y produisent. C'est ainsi qu'après la fièvre de spéculation qui a sévi en Suisse et tout spécialement aux Bourses de la Suisse allemande entre 1886 et 1891, qui était la conséquence de la politique de M. Welter en matière de chemins de fer, et à laquelle le rejet par le peuple du rachat du Central est venu mettre un terme en occasionnant des pertes considérables, on vit chez nous des manifestations d'opinion se produire dans ce sens. Ces manifestations trouvèrent un écho dans les Chambres. Sur la proposition de quatre députés de la droite. MM. Schmid (Uri), De-

curtins, Kuntschen et Ming, le Conseil national vota en juin 1892 la motion suivante :

« Le Conseil fédéral est invité à étudier la question de savoir si et de quelle manière on pourrait combattre les abus commis dans le monde de la bourse, qui occasionnent des dommages à l'économie nationale et blessent le sentiment du droit des populations, et à présenter sur cette question un rapport et des propositions ».

Le Département de justice et police, auquel la question fut renvoyée, demanda l'avis de trois experts, MM. Edouard Odier, député de Genève au Conseil des Etats, Simon Kaiser, ancien conseiller national, à Berne, et Wolf, professeur d'économie politique à l'université de Zurich. Il vient de publier ces trois consultations.

Je n'ai pas la prétention de vous analyser en détail ces mémoires qui forment une brochure de près de 200 pages in-8. Ceux qui s'intéressent à la question feront bien de les lire, car ils contiennent tous des renseignements et des développements intéressants. Je voudrais seulement vous donner les conclusions assez divergentes auxquelles sont parvenus les experts consultés par le Conseil fédéral.

Le mémoire le plus long est celui de M. Wolf. Le professeur de Zurich avait déjà traité ce sujet en 1892, dans une réunion de la Société suisse d'utilité publique, devant laquelle il avait développé un certain nombre de thèses impliquant quelques modifications assez profondes des sociétés par actions et du régime de la bourse. M. Odier s'est appliqué dans son mémoire à réfuter ces thèses. Nous reviendrons sur l'argumentation de M. Odier. Depuis lors, M. Wolf a déclaré dans la Nouvelle Gazette de Zurich avoir abandonné quelques-unes des propositions qu'il avait faites en 1892. Ceux qui veulent connaître son opinion, a-t-il dit, doivent s'en tenir à la consultation qu'il a adressée au Département de justice et police. Voyons donc cette consultation.

Elle débute par un aperçu historique des spéculations qui agitent les bourses suisses entre 1886 et 1891, et qui se terminèrent par le krach de 1891. Entrant ensuite dans le vif de son sujet, l'auteur expose les divers projets de réforme de la bourse qui ont été élaborés en Allemagne et dans deux cantons suisses, à Bâle et à Zurich. Malgré les difficultés qu'il ne méconnaît pas, M. Wolf estime qu'il y a à quelque chose à faire et qu'il est possible de faire quelque chose. Le moyen le plus radical serait la suppression de la bourse. Mais il ne peut en être question, la bourse étant indispensable comme marché central de valeurs qui représentent une bonne partie de la fortune nationale. Elle doit donc subsister, mais il faut la soumettre à un certain contrôle et chercher à empêcher non pas les opérations, mais le jeu de bourse.

A cet effet, M. Wolf présente une série de propositions qui se rapprochent sur plusieurs points de celles qui ont été faites par la commission d'enquête nommée en Allemagne pour s'occuper de cette question.

Les principales mesures mises en avant par M. Wolf sont les suivantes :

Création d'un commissaire et d'une cour disciplinaire à chaque bourse, ainsi que d'une autorité fédérale de surveillance sur les bourses suisses ;

Interdiction de l'entrée de la bourse à ceux qui ne présentent pas des garanties suffisantes de solidité, moralité, etc. ;

Pénalités contre l'emploi de moyens malhonnêtes (unwürdig) pour l'excitation au jeu de personnes inexpérimentées et non qualifiées pour prendre part aux opérations de bourse ;

Pénalités contre ceux qui concluraient des opérations de bourse n'étant pas en rapport avec les ressources financières des personnes qui les ont entreprises ;

Limitation des marchés à terme. L'autorité fédérale de la bourse aurait à déterminer quelles sont les valeurs pour lesquelles les marchés à terme seraient autorisés (au Conseil national M. Speiser avait proposé l'interdiction complète des opérations à terme) ;

Interdiction des opérations de bourse aux

employés des administrations publiques et de certaines administrations privées ;

Pénalité contre tout acte ayant pour but d'influer artificiellement sur les cours.

A ces mesures concernant les opérations de bourse, M. Wolf voudrait en ajouter quelques-unes visant les sociétés par actions. Il propose : 1^o la création d'une autorité fédérale chargée de surveiller les banques faisant des opérations de bourse et certaines catégories de sociétés par actions ; 2^o une plus grande publicité dans la gestion de ces sociétés ; 3^o la représentation des minorités dans les conseils d'administration.

Le mémoire de M. Wolf, qui est fort savant, a un tort : c'est d'être trop long. Le journaliste pressé, obligé de passer rapidement d'un sujet à l'autre, n'a pas le temps de suivre dans tous ses développements l'honorable professeur d'économie politique. Je crois cependant vous avoir indiqué ce qu'il y a d'essentiel dans ses propositions. Dans un prochain article je vous analyserai le mémoire de M. Kaiser et tout spécialement celui de M. Odier, qui se distingue par sa netteté et sa concision et qui représente l'opinion opposée à celle de M. Wolf.

Nouvelles étrangères

France. — Samedi la Chambre a discuté le budget des travaux publics.

M. Sombat, socialiste, développe son interpellation sur les grèves de Roanne. Il se plaint de ce que les patrons n'ont pas respecté la loi sur les syndicats, et regrette l'emploi de la troupe contre les grévistes.

M. Leygues justifie la conduite des patrons et rend témoignage au calme de la population. Il blâme les députés socialistes d'être allés encourager la grève et termine en demandant l'ordre du jour pur et simple. Cet ordre du jour est voté par 392 voix contre 103.

La Chambre reprend la discussion du budget des travaux publics.

Carnaval de Nice. — On écrit de Nice, 21 février :

La première bataille de fleurs de la série des fêtes carnavalesques n'a pas été aussi brillante qu'on pouvait l'espérer. Outre que le temps était gris, elle a été desservie par la cherté des fleurs, dont le prix était tenu assez élevé par le syndicat des fleuristes, qui, pour la première fois, avait le monopole de la vente sur le Corso. Il est vrai qu'on a voulu ainsi enlever ce commerce aux camelots, qui revendaient plusieurs fois les mêmes bouquets ramassés par terre.

On peut évaluer à 420 le nombre des voitures qui ont pris part au défilé. La première bannière a été donnée à Mme Otero, dont la voiture, décorée à l'espagnole, représentait un tambour de basque; les breaks des officiers du 6^e et du 7^e bataillon de chasseurs animaient fort le Corso. Parmi les personnes qu'on remarquait le plus, citons Mme Patti et M. Nicolini, qui étaient entrés avec leur voiture dans le défilé et se battaient vaillamment à coups de bouquets.

Au veglione du soir, des bannières ont été données aux douze masques les plus originaux : parmi eux nous remarquons encore Mme Otero et Mme Tarquini-d'Or, de l'Opéra-Comique.

Angleterre. — Le correspondant romain du Tablet, qui est le principal organe du catholicisme britannique, annonce que l'abbé Le Nordez, vicaire général de Verdun, se propose d'aller recueillir en Angleterre des souscriptions pour la statue de Jeanne d'Arc, qui sera élevée à Vaucouleurs.

Le Daily News cite à ce propos quelques traits saillants du développement de l'opinion anglaise au sujet de l'héroïne. Haie d'abord, et puis presque oubliée des historiens jusqu'au milieu du siècle dernier, cette grande figure inspira à David Hume assez d'enthousiasme pour qu'il déclarât que « la Grèce lui eût élevé des autels ». Walter Scott sympathisa peu avec la « malheureuse fille », mais après que Quicherat eût publié le texte latin com-

plet des documents du procès, la grandeur de Jeanne d'Arc ne fut plus méconnue. Lord Stanhope lui rendit hommage dans la Quarterly Review, Southey la célébra dans un poème et la littérature enfantine de l'Angleterre lui a fait une place telle que si tous les petits Anglais qui l'adorent pouvaient souscrire des sommes en rapport avec leurs sentiments, sa statue serait d'or pur.

(Dépêches du dimanche de l'Agence télégraphique suisse.)

Londres, 24 février. — Une note officielle dément qu'il soit question d'augmenter les effectifs anglais en Egypte. Les mouvements de troupes qui ont eu lieu récemment dans la Méditerranée sont strictement d'accord avec le programme établi depuis plusieurs mois.

Lord Roseberry et M. Balfour, qui sont tous deux malades de l'influenza, vont mieux.

Madrid, 24 février. — La Chambre a nommé une commission chargée de faire une enquête sur l'administration de la marine. Elle sera présidée par M. Canovas.

Saragosse, 24 février. — Cinq jeunes filles, occupées à décharger de la poudre à canon près d'une poudrière, ont été grièvement blessées par l'explosion d'une caisse de cartouches.

Berlin, 24 février. — L'empereur partira demain soir, lundi, par train spécial pour Vienne, pour assister aux obsèques de l'archiduc Albert.

Berlin, 24 février. — Au dîner qui a eu lieu hier à l'occasion de la réunion de la diète provinciale de Brandebourg, l'empereur, en réponse au toast du président, a remercié l'assemblée des témoignages de fidélité et d'attachement qu'elle lui a donnés et qui lui sont comme un repos et un appui dans sa lourde tâche.

Les questions qui occupent le plus les esprits en ce moment, a continué l'empereur, sont celles ayant trait à l'agriculture. Il espère de tout son cœur qu'il réussira à faire quelque chose d'utile et de durable, et y consacra toutes ses forces, mais il a en même temps mis ses auditeurs en garde contre des espérances trop hautes ou même des utopies.

Aucune classe dans l'Etat, a-t-il dit, ne peut demander d'être favorisée au détriment des autres. La tâche du souverain est de tenir la balance égale entre toutes les classes, de façon à sauvegarder l'intérêt général de la patrie toute entière.

L'empereur rappelle le 25^{me} anniversaire de la fondation du nouvel empire allemand, grâce aux efforts communs de toutes les races allemandes et de leurs princes. Il termine en portant son toast à la Marche de Brandebourg et à ses habitants.

Paris, 24 février. — Le Gaulois dit que le ministre de la marine veut donner cette année une grande importance aux manœuvres navales dans la Méditerranée. L'escadre active et l'escadre de réserve manœuvreront ensemble d'abord, puis l'une contre l'autre.

Buenos-Ayres, 24 février. — On craint une révolution en Bolivie.

Turin, 24 février. — Le duc d'Aoste est parti, ce soir, à 7 heures 55 pour Vienne.

Milan, 24 février. — Ce soir arrivent les délégués de la Suisse à la conférence internationale pour le percement du Simplon, qui s'ouvrira demain à Milan.

Paris, 24 février. — Dans le conseil des ministres qui a eu lieu aujourd'hui, M. Hanotaux a exposé la situation diplomatique résultant des hostilités engagées entre la Chine et le Japon.

Le conseil a pris connaissance d'une dépêche de M. Barrère, ambassadeur de France à Berne, annonçant que le Conseil fédéral a pris un arrêté relatif à l'admission en Suisse des produits agricoles des zones, à partir du 1^{er} mars.

— Le ministre de l'agriculture a pris un arrêté interdisant l'entrée en France des bœufs américains, à cause de la fièvre péripneumonique.

Paris, 24 février. — Une dépêche de Tangier du 24 février annonce que les tribus ré-

volées sont entrées à Marakkesch et y ont commis des actes de pillage. Une frégate anglaise est arrivée de Gibraltar.

Paris, 24 février. — Aujourd'hui a eu lieu à Saint-Mandé un banquet à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution de février 1848. De nombreux discours ont été prononcés. M. Goblet a assuré que les radicaux et les socialistes ne sont pas ennemis, qu'ils sont au contraire unis sur certaines questions, à condition que les socialistes recourent aux seuls moyens légaux. M. Floquet a rappelé que la deuxième République a péri, parce qu'on y avait laissé pénétrer des ralliés.

— Une dépêche de Tokio en date du 24 annonce que le Parlement japonais a adopté le projet relatif à l'emprunt de guerre de 100 millions de yens, les crédits supplémentaires, et l'emprunt coréen de 3 millions.

— Une dépêche de Tanger à l'Agence Havas annonce qu'un conflit sanglant a éclaté à Marakkesch entre les habitants et les tribus révoltées; il y a eu de nombreuses victimes. On assure que le quartier israélite a été préservé.

Lausanne, 24 février. — Samedi après midi a eu lieu, à Lausanne, l'assemblée des sections de la Société vaudoise des officiers. L'assemblée a approuvé les comptes et le projet de budget qui lui était présenté.

Il a été rendu compte d'intéressantes expériences faites à Ste-Croix sur la puissance de pénétration des projectiles du fusil nouvel modèle dans la neige tassée ou à l'état naturel.

Cette pénétration est de 1 m. 15 à 2 m. 30; en entrant dans la neige la balle se couvre d'une couche de glace et se place en travers.

Etant donné les manœuvres de corps d'armée, qui ont lieu cette année, la société a décidé de remplacer sa reconnaissance habituelle par une réunion familiale.

Berne, 24 février. — Le projet de loi élaboré par la municipalité au sujet de l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections du Conseil municipal contient les principales dispositions suivantes :

Les listes électorales doivent être remises à la chancellerie municipale le mardi avant le dimanche de la votation, au plus tard. Elles ne doivent pas contenir plus de noms qu'il n'y a de membres à élire et doivent porter l'indication exacte de leur provenance (parti, association, groupe, assemblée de laquelle elles émanent) ainsi que les signatures de trois électeurs. Elles doivent être accompagnées d'une déclaration des candidats, annonçant qu'ils ont accepté leur candidature. La Chancellerie municipale doit examiner les listes et les déclarations, et rendre ceux qui ont remis ou signé les listes attentifs aux lacunes qui auraient pu se produire.

Aucun candidat ne peut être porté sur plus d'une liste. Si un candidat est porté sur plusieurs listes, il doit se prononcer pour l'une d'elles, et son nom est rayé sur les autres. S'il ne se prononce pas en faveur d'une des listes, c'est le sort qui décide sur quelle liste il sera inscrit. Si un candidat n'a pas remis de déclaration d'acceptation, son nom est rayé de la liste.

Pour les noms rayés, les signataires d'une liste peuvent remplacer ou compléter leur liste jusqu'au vendredi, à midi; passé ce délai, il ne peut plus être fait de modification. La Chancellerie municipale publie les listes qu'elle a reçues le jeudi, et le samedi avec les corrections, dans la Feuille officielle.

Chaque électeur peut voter pour autant de noms qu'il y a de membres à élire. Il peut choisir les noms à son gré, dans toutes les listes; il n'est donc lié à aucune liste. Par contre, les noms qui ne figurent sur aucune liste, ne sont pas comptés.

Dès que le scrutin a été fermé et qu'il a été reconnu valable, le comité électoral doit examiner : 1° Le nombre de voix que chaque candidat, pris isolément, a obtenu; 2° Le nombre de voix que les candidats d'une même liste ont obtenu ensemble; 3° Le nombre total des bulletins valables, chaque nom écrit suivant les dispositions ci-dessus comptant pour une voix.

Le nombre total des voix valables est divisé par le nombre des candidats à élire, plus un. Le résultat de cette division s'appelle le « nombre électoral ». Le nombre de voix réuni par chaque liste, est divisé par ce nombre électoral. Le résultat indique le nombre de représentants échéant à chaque liste. Si aucun des candidats d'une liste ne réunit un nombre de voix représentant 15 % au moins du nombre électoral, cette liste n'obtient aucun représentant. Les fractions n'entrent pas en ligne de compte. Si le nombre de représentants attribués de cette façon aux différentes listes n'atteint pas celui des candidats à élire, on répartira le solde à la liste qui a réuni le plus de voix. Si ce solde représente plus qu'un, on attribuera un représentant à chacune des listes qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Si, par contre, le nombre des représentants attribués aux différentes listes dépassait le nombre des candidats à élire, on supprimerait un représentant à la liste qui a obtenu le moins de voix. Si le surplus représentait plus qu'un, on supprimerait un représentant de chacune des listes qui ont obtenu le moins de voix.

Chaque liste a autant de candidats élus qu'il lui a été attribué de représentants de la manière ci-dessus. Sont élus ceux des candidats d'une liste qui ont obtenu le plus de voix. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat qui vient le premier sur la liste qui est élu. Si une liste reçoit plus de représentants qu'elle ne contient de noms, c'est le candidat qui parmi ceux qui ne sont pas élus a obtenu le plus grand nombre de voix qui est élu.

Les sièges devenus vacants pendant la durée d'une législature sont repourvus par les candidats du groupe auquel appartenait le membre disparu, et cela d'après le plus grand nombre de voix obtenu par ceux qui n'ont pas été élus. S'il n'y a plus de candidats de ce groupe, le siège reste vacant jusqu'aux prochaines élections. La disposition d'après laquelle un quart de membres (soit 20 membres) sort chaque année, tout en restant rééligibles, reste en vigueur.

Bâle, 24 février. — Une assemblée des radicaux et du Grütli du Petit-Bâle, réunie aujourd'hui, a adopté, après un rapport de M. Schär sur la création d'une banque cantonale de Bâle-Ville, une résolution réclamant l'élaboration d'un projet de loi à ce sujet. S'il n'était pas donné satisfaction à cette demande, il est probable qu'un mouvement d'initiative populaire serait lancé.

— Une assemblée des ouvriers brasseurs, très nombreuse, a pris connaissance d'un rapport au sujet de l'attitude des propriétaires de brasseries de Bâle-Ville dans la question des salaires. La réduction de la journée de travail à 10 heures est assurée, de même que

le salaire minimum de 120 francs par mois; le 1^{er} mai sera considéré comme jour férié pour les ouvriers. Il ne reste plus en suspens que les paragraphes relatifs aux bureaux de placement et à l'institution d'un tribunal d'arbitrage, qui doivent être réglés dans le courant de la semaine. Le nouvel arrangement doit entrer en vigueur le 1^{er} mars également pour les fabriques de malt. Une commission de contrôle sera chargée d'en surveiller l'exécution.

Schaffhouse, 27 février. — M. Siegrist-Schilling a été élu aujourd'hui conseiller d'Etat, au scrutin de ballottage, par 3928 voix contre 2969 accordées à M. Keller.

La loi constitutionnelle qui introduit le referendum obligatoire a été adoptée par 4453 voix contre 1527.

Frauenfeld, 24 février. — L'assemblée communale a approuvé les plans pour un hôpital communal et a accordé dans ce but un crédit de fr. 250,000.

Zurich, 24 février. — Environ 5000 personnes se sont aventurées sur le lac de Zurich, dans le rayon de la ville. Il n'y a pas eu d'accidents sur cette partie du lac; mais à Bendliken une personne s'est noyée, et une autre à Zollikon.

— Cette après-midi, jour de Carnaval, quatre femmes masquées se trouvaient dans une voiture qui descendait au grand trot la rue Leonhard. A un tournant, le devant de la voiture se sépara, et le cheval continua sa route; les personnes qui se trouvaient dans la voiture furent jetées à terre. Une femme a eu le crâne fracturé et en est morte; une autre a de graves blessures internes. Le cocher a eu une jambe cassée.

Zurich, 24 février. — Le Conseil municipal a inscrit au budget de 1895 un crédit de fr. 150,000 comme deuxième moitié de la subvention pour la nouvelle Tonhalle, et un crédit de 145,000 fr. pour un second câble principal pour la distribution de l'électricité.

Une proposition de ne plus vendre pour le moment de terrains appartenant à la Ville, eu égard à la hausse continue des prix, a été rejetée par 58 voix contre 22.

— L'administration municipale de Zurich participera à l'Exposition nationale de Genève en ce qui concerne les forêts, les écoles, les constructions et l'hygiène.

— Un incendie a éclaté ce soir dans la remise et les écuries de l'Hôtel Baur, au Lac, à l'Enge. Les bâtiments ont été détruits, mais on a pu sauver les voitures et les chevaux.

Chronique suisse

Exposition nationale suisse. — Dans sa séance du 23 février, le Comité central a décidé la constitution d'une commission permanente pour la vente des objets exposés. Il a adopté le « règlement pour la commission de la vente » et appelé à la présidence de ce nouveau rouage M. le conseiller national Charrière, président de la Chambre de commerce de Genève et membre du Comité central.

Il a de même institué une « Commission officielle des logements » dont il a adopté le règlement, et à la présidence de laquelle il a appelé M. Charles Georg, major d'administration et membre du Comité central.

Il a adopté une convention avec M. C. Thibaud-Lyand à Chêne, l'un des lauréats du concours pour les parcs et jardins de l'Exposition, en vue de la décoration du Parc de l'Agriculture.

XXIII

Les semaines se passent sans qu'Yveline entende parler des habitants de la Maissonnette autrement que par une courte lettre de l'an de Berthe, où elle ne nommait pas son frère, mais où elle annonçait son prochain mariage avec un petit propriétaire des environs. Yveline, après son grand coup de tête, avait espéré mieux. Dans son inquiétude, elle alla un soir trouver Odile dans son petit salon. Richard était absent; Edme, après quelques jours de congé, était retourné à Saumur; elles étaient bien sûres de n'être pas dérangées.

— Maman, dit Yveline en s'asseyant sur un tabouret aux pieds de sa seconde mère, avez-vous dit quelque chose de nouveau à mon père, au sujet de ce que vous savez ?

— Non, répondit Odile, depuis le premier jour, où son accueil, tu le sais, n'a pas été favorable. Tu y penses toujours ?

— Toujours ? Sachez, ma mère chérie, que je n'ai jamais pensé à autre chose. Mon père est bien bon pour moi, mais je sens, au fond, qu'il n'est pas content... C'est parce que je ne puis pas aller mettre mes bras autour de son cou, en lui disant tout ce que j'ai sur le cœur. Ce n'est pas ma faute, dites, mère Odile, il ne m'a pas encouragée...

— Mérites tu d'être encouragée ? répondit Odile avec un demi-sourire.

— Oui, ma mère Odile, parce que j'ai beaucoup de persévérance. Et maintenant, écoutez le récit que j'ai à vous faire.

Elle lui raconta très exactement la scène qui s'était passée à la Maissonnette.

— Pourquoi ne m'en avais-tu point parlé, alors ? demanda Odile.

— Parce que je pensais qu'il... que M. de Présances ferait quelque chose pour se rapprocher de moi... et il n'a rien fait, — ce qui m'inquiète.

— Tu es sûre qu'il t'aime ? insista Odile.

— Sa mère me l'a dit ! c'est-à-dire... je le lui ai extorqué ! fit Yveline triomphante.

— Eh bien ! attends, je verrai ; surtout pas d'imprudences ! Je ne veux pas te grouder pour le passé, quoique... enfin ! ce jeune homme a fait preuve de beaucoup de délicatesse...

— N'est-ce pas ? fit naïvement Yveline, dont les yeux brillèrent d'orgueil.

— ... Mais ne recommence pas !

Il a décidé de louer au comité du Kiosque biblique une superficie pour y installer un pavillon pour la vente d'ouvrages religieux.

Postes. — Le service des paquebots rapides du « Lloyd allemand du Nord » entre Brème et New-York avec escale à Southampton, départ de Brème le samedi, sera repris partiellement à dater du 9 mars prochain. Les départs de Brème auront lieu les 9 et 23 mars, 20 avril, 11 et 18 mai et 8 juin prochains.

Le tarif des zones

Le Temps reçoit de Berne la dépêche suivante, qui complète celle de l'Agence télégraphique suisse, que nous donnons ci-dessus :

Un arrêté du Conseil fédéral, pris samedi en séance extraordinaire, règle à nouveau les conditions d'importation des zones franches en Suisse et donne pleine satisfaction aux réclamations de leurs habitants. Il entrera en vigueur vendredi prochain et le Conseil fédéral se réserve, selon les circonstances et en tout temps, de le modifier ou de l'abroger.

Pour la zone de la Haute-Savoie, outre les exemptions de droit et les facilités accordées par la convention du 14 juin 1881, de nombreux produits agricoles seront admis au tarif conventionnel suisse, notamment les bois de presque toutes les catégories; la vannerie grossière, les arbres, les plantes, la pierre brute ou dégrossie, le beurre, la viande de boucherie, les fruits secs, les fromages, le vin naturel en fût (à l'exclusion des coupages); les bœufs, les taureaux reproducteurs, les vaches, veaux, porcs, moutons, chèvres.

A tous ces mêmes produits, admis au tarif conventionnel, l'arrêté ajoute pour le pays de Gex les franchises stipulées dans la convention non ratifiée en 1892, et portant affranchissement complet d'une certaine quantité de produits agricoles, comme les colzas et céréales en herbes, les lins et les chanvres, ainsi que l'admission de certains produits industriels, tels que marbres, pierre à bâtir, chaux, suif, corne, tuiles, briques brutes.

Seront également admis en franchise, 2000 hectolitres de vin blanc et les produits ayant le caractère d'approvisionnement de marché.

Le vin, le bétail, le fromage de pâte dure des deux zones ne seront admis que sur la production de l'extrait d'un permis délivré par l'autorité française compétente.

Pour les autres produits, des certificats d'origine devront être présentés.

Le présent arrêté ne modifie en rien les dispositions spéciales sur l'importation en franchise de la zone de la Haute-Savoie, des 10,000 hectolitres de vin accordés par la convention du 14 juin 1881 et sur l'importation en franchise des produits agricoles dans le trafic de frontière.

Communication officielle a été donnée de cet arrêté à M. Barrère, ambassadeur de France à Berne.

Nouvelles des cantons

BALE. — Un employé de commerce, sans place, de Bâle, qui occupait ses loisirs à patiner près de la voie ferrée, à la Liemenstrasse, à Bâle, eut à un moment donné la malencontreuse idée de traverser la voie en gardant aux pieds ses patins.

A cet instant, le train d'Alsace, quittant Bâle à 8 h. 40, arrivait à toute vapeur. Le commis n'eut pas le temps de se garer. Il fut atteint par la machine et tomba si malheu-

— Non, maman : je ne ferai rien sans vous consulter.

Le lendemain, comme Odile s'appretait à aborder avec son mari cette importante matière, il lui dit : — N'est-ce pas de Présances que s'appelle ce jeune homme dont vous m'avez parlé au sujet d'Yveline ?

— Oui, répondit Odile inquiète.

— On m'a demandé aujourd'hui, comme député, si je connaissais M. de Présances, et si je pouvais donner des renseignements sur lui... Il a, paraît-il, demandé à être envoyé comme médecin civil au Tonkin, ou dans quelque autre colonie lointaine.

— Et sa mère ? demanda-t-elle le cœur serré.

— Sa sœur, paraît-il, se marie à un brave homme, qui se charge de Mme de Présances.

— Et lui s'en va dans un pays malsain... Ce jeune homme a vraiment du cœur, Richard.

Dans un grand élan de son âme généreuse, Odile raconta à son mari l'entrevue dont Yveline lui avait fait confidence. Le père fronça le sourcil au récit de cette visite, mais il ne proféra aucune parole de blâme.

— Voyez, dit Odile encouragée, de quelle délicatesse, de quelle fierté M. de Présances a fait preuve ! On ne peut pas dire, cette fois, qu'il ait tendu un piège à notre bonne foi ! Sa demande, Richard, mais c'est l'équivalent d'une condamnation à mort ; il veut mourir utilement, au lieu de se tuer d'une façon bryanante et scandaleuse.

— On ne meurt pas toujours, et parfois on oublie, dit Brice.

— Oh ! mon cher mari, ne soyez pas cruel ! Comprenez qu'il aime noblement et sans espoir. — et qu'elle, elle l'aime aussi. — Je ne dis pas qu'il faille les marier tout de suite ; mais ne pouvez-vous pas trouver à Paris, pour ce jeune homme, une place qui lui permettrait de faire montre de ses aptitudes ? Vous auriez mille moyens de le surveiller, de l'apprécier, et, s'il réussissait, plus tard, pour quoi pas ?

— Vous êtes pour les longues fiançailles, Odile ? demanda Richard en souriant.

— Je sais ce que c'est qu'une longue patience, répondit-elle en rougissant, et je sais que le bonheur, lorsqu'il vient ainsi, semble meilleur...

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 42

LA SECONDE MÈRE

PAR

Henry Gréville

— Alors, dit-elle, au revoir, ici ou ailleurs, ou dans l'autre vie... Vous croyez à l'autre vie, monsieur ?

— Il faudrait y croire, mademoiselle, répondit Georges témoin muet de cette scène et devenu très pâle, car elle nous donnera peut-être tous les biens qui nous échappent en celle-ci.

Sa voix tremblait; vainement il détournait les yeux, son regard revenait à Yveline malgré lui : la voix de sa conscience lui disait : « Mais va-t'en donc ! Et ses pieds ne pouvaient se détacher du sol. Elle le regarda bien en face, leurs yeux se rencontrèrent et leurs âmes se nouèrent d'un impénétrable lien.

— Ah ! fit-elle avec triomphe, répondant à sa propre pensée autant qu'aux paroles de Georges, je le pensais bien ! Alors, monsieur, au revoir, en ce monde, je vous le jure !

Elle s'avança vers lui, d'un pas souple, lui donna sa main, et comme il hésitait, éperdu, la leva d'elle-même jusqu'aux lèvres du jeune homme. Il l'effleura à peine, mais ce contact léger lui rendit le sentiment de la réalité, et il s'enfuit dans sa chambre, dont il ferma la porte derrière lui.

— Qu'avez-vous fait, Yveline ? dit Mme de Présances à voix basse. Il va se considérer comme déshonoré !

— C'est donc vrai, qu'il m'aime ? fit Yveline en souriant à travers ses larmes ; vous le saviez et vous

me l'avez caché ? Méchante ! Dites-lui qu'il ne craigne rien, ni lui-même, ni les autres... ni moi ! ajouta-t-elle avec un joli rire mouillé. Dites-lui que je suis très brave, que ma mère Odile est très bonne, et que je serai... sa femme, oui, sa femme, s'il plaît à Dieu ! pourvu seulement qu'il m'aime assez...

— Ah ! Dieu ! soupira Madame de Présances, je crains que ce jour ne nous cause à tous bien des peines ! Mais je veux vous embrasser, mon enfant, pour votre cœur qui ne redoute pas la pauvreté... Et maintenant, partez !

— Vous lui direz tout ? répéta Yveline en se laissant entraîner vers la porte. Vous dites non, mais je vois dans vos yeux que vous le ferez. Au revoir, Berthe... au revoir...

me l'avez caché ? Méchante ! Dites-lui qu'il ne craigne rien, ni lui-même, ni les autres... ni moi ! ajouta-t-elle avec un joli rire mouillé. Dites-lui que je suis très brave, que ma mère Odile est très bonne, et que je serai... sa femme, oui, sa femme, s'il plaît à Dieu ! pourvu seulement qu'il m'aime assez...

— Ah ! Dieu ! soupira Madame de Présances, je crains que ce jour ne nous cause à tous bien des peines ! Mais je veux vous embrasser, mon enfant, pour votre cœur qui ne redoute pas la pauvreté... Et maintenant, partez !

— Vous lui direz tout ? répéta Yveline en se laissant entraîner vers la porte. Vous dites non, mais je vois dans vos yeux que vous le ferez. Au revoir, Berthe... au revoir...

Elle n'acheva point, car elle se trouvait sur le perron.

Une joie folle bondissait dans son âme, comme les grottes d'un carnaval de fées; elle aurait voulu courir sur-le-champ à Odile, lui raconter tout, et laisser déborder sa joie nouvelle comme on laisse couler l'eau d'une source en gouttelettes claires à travers les doigts fermés.

Il fallait attendre; elle passa une nuit sans sommeil, pleine d'ivresse et de projets, pendant que Georges, ébloui, bourré de remords, s'accablait de reproches et se trouvait en même temps le plus heureux comme le plus malheureux des hommes.

Le lendemain, Yveline quitta la Rouvraye. Au dernier moment, la tendresse nouvellement éclosée en elle lui inspira un élan d'affection vers sa grand-mère. En la voyant si émue, malgré la peine qu'elle prenait pour se contenir, elle se rappela que ces yeux pleins de larmes l'avaient contemplée bien des fois dans son berceau, que ces lèvres tremblantes lui avaient donné les baisers d'une mère...

— Grand-maman, dit-elle en se jetant à son cou, ne croyez pas que rien me fasse oublier votre amitié ! Je ne suis pas une ingratitude, grand-maman ; j'ai un dolo de caractère et je ne suis pas toujours comode... Il faut me le pardonner, n'est-ce pas, grand-maman, je vous en prie ?

Quand elles eurent pleuré ensemble, la paix fut faite; Mme de la Rouvraye suivit des yeux la voiture jusqu'au bout de l'avenue, puis entra dans son salon, tout étonnée de sentir, au bout du compte, si peu douloureusement un départ qu'elle avait jadis redouté à l'égal du martyre.

reusement qu'il eut le bras droit coupé net par les roues du train. Quand le convoi fut loin, le pauvre garçon se releva, et, tenant avec la main gauche le moignon saignant du bras amputé de façon si atroce, s'élança dans la direction de la ville en appelant à l'aide.

Un docteur, heureusement, entendit ses cris et lui prodigua les premières soins; après quoi le blessé fut conduit en voiture à son domicile.

Chronique neuchâteloise

**** Banque commerciale.** — L'assemblée générale des actionnaires de la Banque commerciale neuchâteloise a eu lieu jeudi, à l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel, sous la présidence de M. Alfred Borel, président du conseil; 208 actionnaires étaient présents ou représentés, porteurs de 3,381 actions ayant droit à 332 voix. Le rapport fournit les indications suivantes :

Mouvement général, 347,000,000 fr.; entrée des portefeuilles, 35,185,900 fr.; maximum le 10 novembre, 6,434,000 fr.; minimum le 29 août, 4,122,537 fr.; avances sur titres, 2,066,020 fr.; 26 crédits en compte-courant ouverts pour 502,400 fr.; entrées et sorties de caisse, à Neuchâtel, 97,090,000 fr.; aux succursales, 46,600,000 fr.; montant du numéraire reçu de l'extérieur, 2,680,000 fr.

La circulation des billets a été, en moyenne, de 4,006,000 fr.; la taxe officielle de l'escompte a varié de 2% à 4% l'an, sa moyenne étant de 3,04%. La Banque a été atteinte par une légère perte de 1,900 fr. sur son portefeuille de charge.

Les comptes ont été approuvés par l'assemblée à l'unanimité, et le dividende de l'exercice écoulé fixé à 24 fr. avec report à nouveau de 6,205 fr. 23.

Le conseil d'administration, dans son rapport, examinant la grave question de la Banque de la Confédération, estime qu'il eût été possible de donner satisfaction aux intérêts généraux, en améliorant le *statu quo*; il émet vœu que le monopole de l'émission soit conféré à une Banque, privée ou mixte, de préférence à une Banque d'Etat de toutes pièces.

**** Locle.** — Vendredi à eu lieu, au Collège du Locle, une réunion des négociants, convoqués par le comité loclois de la Société suisse pour l'observation du dimanche; une quarantaine de personnes y assistaient.

Tous les orateurs se sont déclarés favorables au principe, quelques-uns faisaient cependant des réserves analogues à celles qui ont été faites à la Chaux-de-Fonds.

On va convoquer à des réunions spéciales les commerçants des différentes branches. Les comités ont été en outre chargés d'examiner s'il y a lieu d'appuyer le pétitionnement décidé par les négociants de la Chaux-de-Fonds, en vue de réclamer l'élaboration d'une loi sur le repos dominical.

**** Neuchâtel.** — Trois messieurs se glissaient samedi après midi en bas Chaumont sur la grande route. A mi-chemin le traineau vint se heurter contre un tas de neige durcie, et M. de P. qui conduisait eut la jambe prise et brisée à deux places: ses compagnons l'ont ramené en ville sur le traineau.

**** Saint-Blaise.** — Depuis 1880, on n'avait pas vu une si belle étendue de glace que celle dont on a pu jouir hier. Aussi la baie de Saint-Blaise, de Monruz à Marin, présentait-elle dans l'après-midi une animation vraiment extraordinaire. Des centaines de patineurs s'y ébattaient à qui mieux mieux. Sous ce soleil radieux et par cette température agréable, le spectacle offert par cette foule circulante était des plus intéressants.

Chronique locale

**** Influenza.** — L'épidémie d'influenza qui sévit un peu partout, mais qui heureusement semble en décroissance dans nos parages a néanmoins frappé bien cruellement une famille au Dazenet. — Samedi, on inhumait le père, et le même jour mouraient d'abord la fille, puis le beau-fils de ce dernier. Le jeune ménage n'était marié que depuis quatre mois.

**** Canalisation et tuyauterie.** — On sait que pendant les froids rigoureux que nous venons de traverser, les tuyaux des lavoirs et des lieux d'aisance ont été, dans beaucoup de maisons, obstrués par le gel. Ce qu'on semble savoir moins, ce sont les précautions à prendre en procédant à l'opération de dégelage.

Nous apprenons en effet qu'à la suite du dégelage opéré vendredi dernier au n° 119^a de la rue du Progrès, une odeur insupportable se répandait dans la maison, et que, le soir, à 5 heures, une locataire, personne encore robuste, tombait frappée d'une attaque dont elle mourait le soir même, à 10 heures. Plusieurs autres locataires tombaient également malades, et hier, dans la journée, se produisait un nouveau cas d'attaque, ce dernier pas très grave jusqu'ici. Tous ces accidents semblent provenir des émanations pestilentielles produites par le dégelage du vendredi. A ce pro-

pos, nous nous demandons si la Commission locale d'hygiène et de salubrité publique, ne devrait pas faire une enquête et donner au public en général des instructions sur les procédés à employer tant pour prévenir le gel que pour procéder, au besoin, sans danger au dégelage.

**** Nouveau collège.** — Résultat de la mise au concours pour l'élaboration de plans et devis pour la construction d'un nouveau collège :

Premier prix : Projet « Cocarde fédérale », M. Eug. Schaltenbrand, professeur à l'Ecole d'art.

Second prix, ex-æquo : Projet « A la Jeunesse », M. J. Zweifel, architecte, dessinateur au bureau des Travaux publics; projet « In terminis », MM. S. Pittet et L. Reutter, architectes; projet « Travail », MM. L. Reuter et S. Pittet, architectes.

Tous les projets seront exposés publiquement dans la salle du Conseil général du 26 au 28 février 1895, chaque jour de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures.

Le concours était restreint aux architectes habitant la localité. (Communiqué.)

**** Recensement.** — Recensement cantonal dressé en janvier 1895 pour la circonscription communale de la Chaux-de-Fonds :

1895	29,966 habitants.
1894	29,642 »
Augmentation	324 »

Il est à remarquer qu'une certaine quantité d'ouvriers, Suisses d'autres cantons et étrangers, qui s'absentent en décembre, sans retirer leurs papiers, et reviennent fin janvier ou au commencement de février, ne sont pas encore de retour cette année à cause de l'hiver rigoureux que nous traversons et qui pour cette raison ne sont pas portés au recensement. (Communiqué.)

**** Bienfaisance.** — La direction des finances exprime ses plus vifs remerciements au généreux anonyme qui lui a fait parvenir un don de fr. 50 pour les pauvres. (Communiqué.)

Variétés

Les raisins en hiver

D'où proviennent ces belles grappes de raisins bien frais, bien gonflés, sans aucune ride sur leur peau, et que l'on voit étalés à la devanture de quelques grands magasins de comestibles ?

Les uns proviennent de culture en serre, mais la plupart sont conservés. Le procédé que l'on emploie pour cela consiste à laisser à la grappe une portion de sarment assez longue pour que, trempée dans une bouteille remplie d'eau, elle puisse maintenir la grappe en équilibre au dehors. Ce procédé, assez dispendieux à cause du matériel et des précautions qu'il exige, a un autre inconvénient: si les raisins ont conservé leur belle apparence, ils ont perdu, par contre, presque toute leur saveur. D'un autre côté, les raisins de serre étant loin de posséder les qualités de ceux qui ont crû en plein air, il n'était pas possible d'avoir en hiver de beaux raisins, savoureux en même temps.

Le directeur de l'école d'horticulture de Versailles, chargé par le ministère de l'agriculture d'étudier ce sujet, a commencé ses expériences avec des raisins frais cueillis le 31 octobre.

Nous ne parlerons que d'une seule des expériences ayant échoué, parce qu'elle confirme et explique celle qui a réussi.

Deux caisses pareilles, pouvant se fermer hermétiquement ont été disposées pour recevoir à l'intérieur un certain nombre de claies ou rayons à claires-voies recouvertes de fibres de bois pareilles à celles que l'on emploie pour les emballages. Les raisins placés sur ce lit douillet, les caisses fermées, furent placées dans deux caves identiques, après que l'on eût introduit dans l'une d'elles un récipient évase (assiette) rempli d'alcool.

Le 10 novembre, les raisins de la première caisse (sans alcool) se ridèrent, quelques-uns étaient pourris; le 10 décembre, aggravation des mêmes phénomènes; le 30 décembre, la plus grande partie des raisins avaient dû être jetés; les autres avaient fort mauvais aspect. Ce même jour, le directeur de l'école d'horticulture fit goûter à diverses personnes les raisins de la deuxième caisse (avec alcool). Le contraste était frappant, dit M. Tisserand, la grume à peine ridée, la chair savoureuse des fruits frais cueillis, à peine quelques grains pourris.

Suivant l'honorable directeur de l'agriculture, le problème de la conservation des fruits à chair tendre serait résolu.

Venant de source aussi autorisée, ces renseignements ont une réelle importance. Sans aller jusqu'à l'idée d'une « industrie nouvelle », ils peuvent certainement être appréciés dans nos familles. Et qui sait? L'industrie des raisins d'hiver fait bien la richesse de certains horticulteurs du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, région où la maturation du raisin ne peut se faire pendant l'hiver. Or, les frais de mise en œuvre de cette industrie sont considérables, tandis qu'il n'en va pas de

même pour la conservation des raisins d'après la méthode de Versailles: pas d'agencements coûteux, le premier venu peut les faire; pas de dépenses d'entretien ruineuses, un peu d'alcool suffit. L'expérience est à la portée de tous par sa simplicité autant que par son prix modique. L'expérimentateur assure enfin que ce procédé peut être employé avec succès aussi bien dans les caves les plus humides que dans les greniers les plus secs.

Paul ROBERT-TISSOT.

(Bulletin agricole neuchâtelois.)

Dernier Courrier et Dépêches

Petersbourg, 23 février. — Les *Norosti* rappellent, à propos des complications survenues en Egypte, que, par ses protestations, la diplomatie européenne obligera l'Angleterre à promettre l'évacuation de l'Egypte aussitôt après le rétablissement de l'ordre.

Cette promesse, demeurée en vigueur, autorise les puissances à en exiger l'exécution, même par la force.

Les *Norosti*, aussi bien que le *Nouveau Temps*, insistent sur l'absolue nécessité de conjurer l'accaparement définitif de l'Egypte, que paraît méditer actuellement l'Angleterre.

Agence télégraphique suisse

Zurich, 25 février. — Le grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition de la société suisse pour la réforme de l'éducation féminine, demandant que le diplôme d'avocat soit accordé aux femmes qui possèdent des connaissances juridiques suffisantes, et que les tribunaux appelés à juger des causes de divorces soient composés d'hommes et de femmes.

Madrid, 25 février. — Les conventions entre l'Espagne et l'ambassade du Maroc ont été signées hier soir.

Tientsin, 25 février. — Li-Hung-Chang n'est pas encore parti pour le Japon; il attend toujours les pleins-pouvoirs nécessaires pour traiter.

Londres, 25 février. — Une dépêche de Kobbe au *Times* annonce qu'un nouveau corps expéditionnaire est en formation à Hierosolima. On le croit destiné à occuper Formose.

— On télégraphie de Constantinople au même journal que Russem-Pacha, ambassadeur à Londres, prendra prochainement sa retraite. Il sera remplacé par Caratheodori Effendi, actuellement ministre de Turquie à Bruxelles.

Bruxelles, 25 février. — Le congrès socialiste ouvrier a adopté un ordre du jour réclamant le suffrage universel pur et simple, à 21 ans, pour les élections communales.

Les ouvriers verriers de Charleroi ont décidé de se mettre en grève.

Berlin, 25 février. — Des informations de source privée de Saint-Petersbourg annoncent que l'auteur de la proclamation libérale contre le discours prononcé par le tsar, en réponse aux délégations des autorités provinciales, serait le comte Tolstoï.

Paris, 25 février. — Le *Sicècle* constate qu'en se réservant le droit de modifier et d'abroger son décret sur le régime des zones, le Conseil fédéral prend ses précautions contre de nouvelles entreprises protectionnistes.

Bibliographie

Le Journal des Dames

Sommaire du n° 7 :

Poésie. — Autour du thé, par Emma Girardet-Ertel.

Causerie: L'usage du monde (suite), par Berthe Vadier.

Célébrités féminines: Marcello, par D. Mon.

Chronique littéraire: La petite paroisse, par François Coppée.

Chryptographie: Le secret des chiffres, par J. F.

Feuilletons: Le mariage au gant (suite) par Léon de Tinseau. — Le fiancé d'Yvonne (suite), par Mary Summer.

Recettes de cuisine.

Nos concours: Solution du N° 3.

Le Foyer domestique, journal pour la famille, paraissant tous les samedis. — Un an: 6 fr. Six mois: 3 fr. — Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel.

Médaille d'honneur de la Société nationale de France d'encouragement au bien.

Sommaire du n° 7 :

Jolie poupée, par Adolphe Villemard. — Le lys d'Astolat (suite), par Berthe Vadier. — A travers les tombeaux, par J.-H. Long. — Les qualités préférables chez l'homme et la femme. — Jeux — Solutions.

Le Musée du Foyer, supplément illustré du *Foyer domestique*: Coupe de verre du XVI^e siècle, par A. Godet. — Dans le Letschenthal (suite et fin), par Mario. — Locutions proverbiales.

Couverture. — Demandes et réponses. — Boîte aux lettres. — Graphologie. — Service des timbres. — Annonces.

Numéros spécimen gratuits et franco sur demande.

NOUVELLES MARITIMES

communiquées par l'Agence générale d'émigration Zwilchenbart, à Bâle.

Nos passagers pour le paquebot « Paris » partis de Bâle le 14 février 1895, sont arrivés à New-York le 23 février à 4 h. du matin.

Durée du voyage depuis Bâle: 8 jours. Durée de la traversée: 6¹/₂ jours.

Les représentants, Jean Ambuhl, cafetier, Chaux-de-Fonds. — Emilé Haller fils, buffet, Neuchâtel. — François Beuret, à Saignelégier.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 23 février 1895

Recensement de la population en janvier 1895
1895: 29,966 habitants,
1894: 29,642 »
Augmentation: 324 habitants.

Naissances

Schwarz Charles-Isidore, fils de Charles-Eugène et de Irma née Singer, Bernois.

Béguin Paul, fils de Célestin et de Julie-Emilie née Favre-Bulle, Neuchâtelois.

Marceline-Marguerite, fille illégitime, Bernoise.

Emmenegger Marie-Angèle, fille de Georges-Léopold et de Aline-Elise née Robert, Lucernoise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

20441. Kirchhoffer, née Mäder, Anna, veuve de Abram-François-Samuel, Bernoise, née le 20 avril 1837.

20442. Kureth Johannes, veuf de Euphrasie née Jeanneret, Bernois, né le 27 juillet 1810.

20443. Lüscher Blanche-Hélène, fille de Oscar et de Marie-Eva Robert, Argovienne, née le 8 octobre 1894.

20444. Gertsch Charles-Emile, fils de Charles et de Léa née Parel, Bernois, né le 24 janvier 1895.

20445. Grandjean Alfred-Louis-Auguste, fils de Jean et de Louise-Françoise Grandjean, Vaudois, né le 10 décembre 1866.

Ce sentiment de fatigue que le sommeil ne peut dissiper

Les autorités médicales ont donné bien des noms différents aux maladies qui nous affligent, mais ce sont comme les branches d'un même arbre; elles ont les mêmes racines. Les affections du foie, des reins, des nerfs, du cœur, etc., les rhumatismes et la goutte, tous ces désordres sont le résultat de l'indigestion ou dyspepsie.

Les aliments mal digérés vicient le sang, et c'est ainsi que l'économie tout entière en devient affectée.

On s'étonne, en France, de l'efficacité de ce nouveau remède (la Tisane américaine des Shakers), dans le traitement de tant de maladies différentes. Cela s'explique aisément: cette préparation renferme les éléments nécessaires pour fortifier l'estomac, et donner de la vigueur et de la régularité aux organes d'assimilation; ce résultat obtenu, la maladie disparaît comme par enchantement.

M. Philippe Mouillère, imprimeur sur porcelaines, à Foëcy (Cher), souffrait depuis longtemps de rhumatismes articulaires; il avait dépensé beaucoup en frais de docteurs sans obtenir de soulagement, et il avait renoncé à tout traitement, lorsqu'enfin il s'avisa d'essayer la Tisane américaine des Shakers, et il est maintenant complètement guéri.

M. François Rey, aux Esclapiés, Commune de Cassagnes-Bégonhes (Aveyron), était atteint de rhumatismes et souffrait d'un rhume violent qui lui avait enlevé l'appétit, et il était devenu incapable de continuer son travail. Il prit de la Tisane américaine des Shakers, qui lui procura un soulagement immédiat, et il fut bientôt rétabli.

Mlle Marie Fanny Noyel, de l'Arbresle (Rhône), avait souffert pendant dix ans de rhumatismes, et pendant deux ans de douleurs dans les côtés, les reins et les épaules. Elle ne pouvait plus travailler et ses nuits se passaient sans repos. Après avoir fait usage de la Tisane américaine des Shakers, elle se trouva beaucoup mieux dès le troisième jour, et en quelques semaines elle était complètement rétablie.

Les personnes que nous venons de citer ne souffraient en réalité que de la même maladie, mais la même cause aurait pu engendrer une foule d'autres désordres, dont voici les symptômes les plus ordinaires: maux de tête, mauvaise haleine; perte d'appétit; manque d'énergie; l'estomac faible; des douleurs dans les côtés, le dos, ou dans les membres; la langue chargée; une disposition à bâiller et à s'étirer; les urines colorées; les yeux et la peau d'une teinte jaunâtre; une toux sèche; un sentiment de fatigue que le sommeil ne peut dissiper; le caractère triste; le vertige; la constipation; les palpitations, etc.

Cette maladie est traitée pour toutes les maladies connues, excepté pour ce qu'elle est réellement, la constipation et la dyspepsie. Elle n'est soulagée rapidement et radicalement guérie que par la Tisane américaine des Shakers.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Oscar Fanyau, à Lille (Nord).

Dépôt dans les principales pharmacies. Dépôt général, pharmacie Fanyau, Lille.

75 c. le mètre Etoffes Fantaisie, véritable anglaise, pour dames, ainsi que des Draps de dame, Cheviots superfins, à fr. 0.95, 1.25 et 3.75 le mètre. Echantillons franco. **GETTINGER & Co, Zurich.**

L'IMPARTIAL est en vente tous les jours chez M. J. MATTHEY-DORET, Denrées coloniales, à Chézard.

Imprimerie A. COURVOISIER Chaux-de-Fonds

LIGUE PATRIOTIQUE SUISSE CONTRE L'ALCOOLISME

Section Neuchâteloise

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

Rapport sur le concours ouvert entre les femmes du district.

(Suite.)

« Lorsque des femmes de bien, lisons-nous encore, connaissent des personnes que l'oisiveté entraîne à boire, elles devraient les encourager à s'occuper d'œuvres selon leurs goûts pour le soulagement des pauvres, des malades, des enfants négligés ou abandonnés, etc. Il leur serait bon de faire partie d'un comité, d'être tenues en haleine par l'éventualité de visites inattendues. Les femmes qui boivent sont souvent des personnes de cœur que les tristesses de la vie assombrissent et qui cherchent l'oubli dans le vin. Le vrai réconfort pour elles serait de porter le secours et la consolation à des affligés, des nécessiteux, mais souvent elles n'y sont guère apprises et ont besoin que des femmes dévouées s'associent à elles pour les habituer petit à petit à l'initiative nécessaire. »

« Toute charité n'est pas de pain; la plus grande souvent est de donner un coup de main dans un intérieur privé de sa ménagère pendant une maladie ou une absence. C'est pourquoi toute personne bien intentionnée, qu'elle ait ou non de l'argent à sa disposition, peut trouver une occupation bienfaisante, si elle veut. »

« J'ai connu des femmes qui se sont relevées elles-mêmes en s'appliquant à de bonnes œuvres avec foi. »

S'il est surtout question des femmes, dans ce chapitre du relèvement, ce n'est pas par méchanceté, je vous prie de le croire, Mesdames. Cela provient de la position même de la question et du fait que nous appelions à concourir les dames seulement.

L'une d'elles pourtant parle du relèvement du mari et de la part que la femme doit y prendre avec une telle délicatesse de sentiment et une telle noblesse d'expressions que nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire ces quelques lignes.

« Si la signature de votre mari a été obtenue, prenez garde aux obligations qu'elle vous impose. Vous apportant sécurité par ce renoncement à l'alcool, elle vous crée à vous aussi des renoncements. Comprenez

bien que si votre mari s'abstient des boissons enivrantes, vous lui devez des soins particuliers, des attentions exceptionnelles. Ne lui procurez de votre part aucune tentation, et cherchez des compensations au sacrifice de cette habitude qu'il lui coûte de rompre. Offrez-lui, tenez prêtes de bonnes boissons variées, soignez sa nourriture. S'il doit entendre des moqueurs, subir les sarcasmes de faux amis, au moins, vous, aidez-le, en redevenant joyeuse, aimante, encourageante, soutenant son relèvement par votre reconnaissance. Ah! si seulement on pouvait assez faire comprendre combien ce relèvement moral honore l'homme résolu à quitter le chemin de malheur et de perdition de la boisson! »

Mais quand le mal est plus grave encore, et que le malade, devenu coupable, provoque une mesure judiciaire, quelle doit être cette mesure? Sans hésiter, l'internement dans une maison spéciale. Le Devens, où l'on envoie ensuite d'une condamnation, les hommes et les femmes qui manquent à leurs devoirs de famille et sont incapables de se suffire à eux-mêmes, n'est pas organisé pour donner des soins spéciaux aux alcooliques.

Voici en quels termes l'auteur d'un de nos mémoires justifie la fondation d'un établissement pour les femmes, à créer par notre canton seul ou par une association des cantons romands.

« Beaucoup de femmes ivrognes ne le seraient pas devenues si elles avaient été mieux douées intellectuellement. C'est leur incapacité de se conduire elles-mêmes qui les livre sans défense aux entraînements des mauvaises compagnies. C'est leur idiotisme plus ou moins accentué qui les rend très accessibles aux appétits grossiers, sensuels. Quoi d'étonnant que ces personnes ne sachent pas se trouver du travail elles-mêmes, ne résistent pas aux tentations de boisson, d'inconduite, de vagabondage, de maraude, etc. Les pires se font condamner à une détention dans une maison de travail et de correction, le Devens pour notre canton, et elles y trouvent momentanément le remède à leur intempérance: travail, discipline, nourriture saine et suffisante, et de la part de la direction quelque bienveillance. Le nouveau code pénal a allongé la peine, c'est très bien, mais l'intelligence leur faisant défaut, ces femmes-là ne sauront jamais se conduire en liberté. C'est pourquoi des institutions privées seraient d'une immense utilité pour purger la société d'éléments malsains tout en venant en aide à des créatures déshéritées de la nature. Par surcroît, ces femmes demi-idioties sont exposées à mettre au monde des enfants guère mieux doués qu'elles, en sorte qu'il

serait d'un très grand intérêt social de les recueillir dans des colonies agricoles. Sous une direction bonne et ferme, elles travailleraient et elles y resteraient volontiers. Et si même quelques rétives s'échappaient, elles ne tarderaient pas à retomber dans leurs vices et à encourir une nouvelle à subir détention au Devens. Les femmes atteintes d'idiotisme, pauvres et sans protecteurs naturels, seront toujours une cause d'ennuis et de frais pour l'assistance communale, une charge pour la société. En pourvoyant à la fondation d'un établissement de travail tel qu'une colonie agricole pour femmes, la philanthropie comblera une lacune regrettable, accomplira une œuvre vraiment utile; elle aura donné un solide coup de pioche contre l'alcoolisme et le paupérisme. »

Quant à ceux qui spontanément cherchent un asile où ils puissent se faire traiter et s'entraîner, si l'on me permet cette expression, à une nouvelle vie, saine et utile, ils ne savent où aller. M. R. Comtesse, directeur du département de l'Intérieur, a chargé M. le Dr Châtelain d'étudier cette question. M. le Dr Châtelain, dans un rapport qui a été publié, conclut à la fondation d'un asile de buveurs sur le modèle de celui d'Ellikon dans le canton de Zurich. D'autre part, la commission de surveillance du Devens (M. R. Comtesse, président) a proposé en 1892 « d'attribuer une partie de la recette de l'alcool à la section neuchâteloise de la Ligue suisse contre l'alcoolisme, afin d'encourager les efforts de cette société dans la lutte qu'elle a entreprise et de lui venir en aide pour la création d'un asile pour le traitement des alcooliques et des ivrognes non condamnés par les tribunaux. » Et dans son rapport de 1893, elle ajoute: « Il y a lieu de créer chez nous un asile semblable à ceux qui existent dans d'autres cantons, et c'est à la réalisation de ce but que nous paraissent devoir tendre les efforts de la section neuchâteloise de la Ligue suisse contre l'alcoolisme. »

Nous recevons là et de bon lieu de précieux encouragements, n'est-il pas vrai? Mesdames et Messieurs, à entreprendre résolument l'œuvre curative la plus considérable que nous ayons en perspective. Elle intéresse non seulement notre section, mais aussi celles des autres districts, qui seront certainement unanimes à prier le comité cantonal de mettre sans retard à l'étude la fondation d'un asile de buveurs, neuchâtelois ou romand.

Si importantes que puissent être les mesures curatives, les moyens préventifs ont plus de valeur encore: il vaut mieux prévenir le mal que le guérir.

(A suivre.)

BANQUE FEDERALE (Société anonyme) LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, le 25 Février 1894

Nous sommes aujourd'hui, sans variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/2, de commission, de papier bancaire sur:

Table of exchange rates for various locations including Paris, London, Amsterdam, and others, with columns for 'Cours' and 'Moy.'.

ATTENTION!

Pour cause d'âge et de santé, M. ARISTE DUBOIS offre à remettre la suite de son commerce de FOURNITURES d'HORLOGERIE. Reprise et conditions avantageuses. 2245-1

AVIS

Mme veuve L. Girardin rue de la Paix 59, a l'honneur d'informer ses amis et connaissances ainsi que l'honorable public de la Chaux-de-Fonds, qu'elle vient d'ajouter à sa boulangerie un beau choix de MERCIERIE bien assortie. Se recommande. 1934-1

A louer pour St-Georges 1895:

Serre 45, un APPARTEMENT de trois chambres, alcôve, corridor fermé et dépendances, bien exposé au soleil, au 3me étage. Un petit APPARTEMENT d'une chambre, alcôve, cuisine, corridor fermé et dépendances, au 2me étage. S'adresser à M. C.-J. Ottone, rue du Parc 71. 2269-37

Chez J.-B. STIERLIN



56, rue Léopold Robert, 56 (Bâtiment du Grand Hôtel Central.) 6628-25

Magnetic Embrocaton

Maux de cou, enrouement, extinction de voix: Friction de 10 minutes sur la gorge et entourer de flanelle. Rhume de poitrine, catarrhe, bronchite: Friction de 10 minutes sur la poitrine et dans le dos. Courbatures, raideurs, torticolis: Massage et Friction pendant un quart d'heure. Rhumatismes, névralgies intercostales: Eponger avec de l'eau très chaude, sécher et frictionner. Points de côté, difficulté de respirer: Appliquer sur le côté douloureux un morceau de flanelle fortement imbibée d'embrocation. Toux nerveuse, chatouillement de la gorge: Friction deux ou trois fois par jour de toute la gorge. Refroidissements: Friction vigoureuse de tout le corps. 739-17* Seul Fabricant: Em. MAGNIN Grande Pharmacie Goegg GENÈVE

INFLUENZA

Nous croyons obliger les nombreux amis des remèdes domestiques à l'Ancre, en signalant ici le fait, que le véritable PAIN-EXPELLER à L'ANCRE s'est montré d'une efficacité constatée dans le traitement de l'Influenza. Parmi les attestations qui nous sont parvenues à ce sujet dans les derniers temps, nous en citons une de M. B. de Lozinsky, à Lodz-Wolezanska, n° 751 (Russie), du 26 décembre, parce que son origine russe y ajoute une valeur toute particulière.

« L'Influenza s'est déclarée à deux reprises chez moi, et chaque fois je suis parvenu à l'enrayer dès le début, par l'application du PAIN-EXPELLER à L'ANCRE, dès l'apparition des premiers symptômes. Je crois de mon devoir de vous communiquer sans retard les précieux services que votre excellent remède m'a rendus, pour que, dans l'intérêt des autres victimes de l'Influenza, vous puissiez y donner la plus large publicité possible, à quoi je vous autorise par la présente. »

Il résulte des autres lettres qui nous sont adressées sur le même sujet, que les malades se trouvent mieux de l'application du PAIN-EXPELLER en frictions sur la poitrine, le dos, les mollets et les plantes des pieds; à la suite de ce traitement une abondante et bienfaisante sueur ne tarde pas à apparaître. Ces frictions opèrent non seulement de la sorte en excellent dérivatif pour les poumons, mais elles apportent encore un prompt soulagement aux douleurs. 1457-1

TOUX - INFLUENZA

Pectorines du Dr J.-J. Nohl. Nombreux bons résultats constatent l'efficacité surprenante de ces pastilles de bon goût. En boîtes de 75 c. et 1 fr. 10, dans les pharmacies. En gros: M. UHLMANN, à Genève. 1402

Etude J. CUCHE, D^r en Droit

26, Rue Léopold Robert 26.

A louer de suite:

- Parc 88, 3me étage de 2 pièces, cuisine et dépendances. Prix 324 fr. 2252-4
Terreaux 16, 4me étage de 2 pièces, cuisine et dépendances. 360 fr. 2253-4
Industrie 25, 3me étage de 3 pièces, cuisine et dépendances. 420 fr. 2254-4
Hôtel-de-Ville 19, 3me étage de 2 pièces, cuisine et dépendances. 300 fr.
Une belle grande chambre à 5 fenêtres, pour comptoir. 360 fr. 2255-4
Caveau pour entrepôt. 120 fr. 2255-4

A louer pour le 23 Avril 1895:

- Promenade 9, 2me étage de 3 pièces, cuisine et dépendances. 570 fr. 2256-4

EMPRUNT

On demande à emprunter contre garanties de 3355-2

30 à 35,000 fr.

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Le COGNAC ferrugineux

de W BECH, pharmacien,

employé avec succès depuis 6 ans, est une des meilleures préparations ferrugineuses connues pour combattre l'anémie, la faiblesse générale, le manque d'appétit, étourdissements, faiblesse des nerfs, etc.

D'un goût agréable et facilement supporté, il peut être considéré comme le fortifiant et reconstituant par excellence pour les personnes affaiblies par suite de maladie et les convalescents. Exiger le nom et la marque de fabrication. 13420-17 Fr. 250 le demi-litre, fr. 5 le litre. Pharmacie W. BECH, Place Neuve, et dans toutes les pharmacies.

Terrains à bâtir

A vendre à des conditions très avantageuses des terrains à bâtir, situés à proximité du Collège qui se construira cette année en-dessous de la rue de la Charrière. S'adresser à M. Alphonse Benoît, rue de la Charrière 1. 2292-8

C'est à la Boucherie

Rue de la Demoiselle 107

que l'on vend dès aujourd'hui

PORC première qualité, depuis 65 à 85 cent. le demi-kilo.

LARD pour fondre, extra, à 70 c. le demi-kilo.

BOUDIN, à 50 c. le demi-kilo. 2293

BOEUF Français à prix modiques.

Se recommande, M. HITZ.

MALADIES DES YEUX

Consultations du Dr VERREY, rue Léopold Robert 47, à la CHAUX-DE-FONDS, tous les MERCREDI de 3 à 6 heures après midi. 5729-21

Avis à MM. les fabricants d'horlogerie

Spécialité de Tours d'heures, romaines, turques, arabes, Dauphines fantaisie, simples, réservées, zones, cartouches, émail et miel. Atelier de décoration de boîtes

Aug. MISTELY, 2073 rue du Progrès 17.

Avis aux fabricants de secrets

Une fabrique de boîtes métal demande à entrer en relations avec un bon fabricant de secrets, connaissant bien la boîte Boston. 2083

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

RHABILLEUR

On demande comme rhabilleur, pour la Russie méridionale, un jeune homme bon horloger, connaissant échappements ancre et cylindre et le réglage, et si possible ayant déjà fait un stage à l'étranger comme rhabilleur. 2072

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Prime du JOURNAL de GENÈVE

Le quatrième numéro du

PANORAMA

à paru

Collection de 16 livraisons illustrées. Chaque livraison contiendra 15 photographies.

Prix de la livraison, 70 cent.

S'adresser à la

Librairie A. COURVOISIER, Chaux-de-Fonds

Les numéros parus sont fournis, sur demande, au même prix.

TERMINEUR.

On demande à entrer en relations avec un termineur sérieux pour la montre argent et acier, 11 à 13 lignes, connaissant bien le terminage de la boîte. Inutile de se présenter sans preuves de capacités. S'adresser Case postale 1131. 2150

Vins français. Quelques pièces de vins de Bourgogne rentrés avant les droits et de toute première qualité, sont à vendre à de bonnes conditions. S'adresser sous initiales F. B. 2414, au bureau de l'IMPARTIAL. 2414-3

— C'est plus qu'il ne m'en faut. Ah ! continua-t-il, voilà un changement à vue qui nous prouve une fois de plus qu'on doit toujours prendre ses précautions et que l'excès de prudence n'est jamais un défaut.

— C'est vrai, approuva Solange.

Après avoir réfléchi un instant, Blaireau reprit :

— Il faut que dans huit jours il ne reste rien de ce qui t'appartient dans la maison.

— C'est facile. Je n'ai qu'à tout remettre dans ma malle et à la faire enlever.

— Mauvais moyen, fit Blaireau ; on ne peut pas faire venir une voiture, ce serait un danger.

— Comment faire alors ?

— La semaine prochaine je ferai tous les soirs le voyage d'Asnières ; tu me prépareras chaque jour un petit paquet que j'emporterai sous mon bras.

— Oui, oui, c'est cela. Et la malle ?

— A la rigueur tu pourrais la laisser, mais tu feras mieux de la brûler et d'en jeter la ferrure dans les champs.

— Ce sera fait.

— Je n'ai pas d'autres instructions à te donner aujourd'hui.

— Qu'est-ce que j'ai donc à te demander ? Faudra-t-il faire venir une sage-femme ?

— Si l'on pouvait s'en passer ce serait parfait ; mais cela n'est guère possible ; nous ne devons pas nous exposer à courir certains risques. C'est un enfant vivant et bien portant qu'il nous faut. D'ailleurs, tout bien examiné, je ne vois pas qu'il y ait un grand inconvénient à appeler une sage-femme au dernier moment. Son opération terminée, on la paye, elle s'en va et tout est dit.

— Faudra-t-il acheter un berceau ?

— Oh ! quant à ça, c'est absolument inutile, répondit Blaireau avec un petit rire sec.

— Cela pourra surprendre la petite, dit Solange ; elle a beaucoup de pénétration, à chaque instant je tremble qu'elle n'arrive à soupçonner la vérité.

— Alors achète un panier d'osier de quarante sous, sur tu trouveras facilement au marché.

Sur ces mots, les deux complices se séparèrent.

Le lendemain, Blaireau écrivait à Sosthène de Perny :

« Nous touchons au dénouement, lui disait-il ; il est urgent que nous nous entendions sur les dernières dispositions à prendre. Nous devons être également prêts à l'heure, à l'instant. Les gens sages ne doivent jamais être pris au dépourvu. Je vous attends le plus tôt possible. Venez le matin. »

A la suite de cette lettre, Sosthène eut une conférence d'une heure avec Blaireau, et tout ce qui devait être fait fut convenu entre eux.

Ces deux misérables s'entendaient d'ailleurs parfaitement entre eux. Unis pour commettre le même crime, ils n'avaient pas à être défiant ; la sûreté de l'un assurait celle de l'autre.

Depuis le marché qu'ils avaient conclu, Sosthène avait vu Blaireau plusieurs fois. Sans lui dire autre chose que ce qu'il voulait, ce dernier l'avait mis au courant de l'affaire, qui marchait aussi bien qu'on pouvait le désirer.

Non moins scrupuleux que son associé, Sosthène avait rempli avec exactitude son premier engagement, en remettant à Blaireau, à la fin du deuxième mois, la somme de dix mille francs.

Où prenait-il cet argent ? Depuis le mariage de sa sœur il n'avait certainement pas économisé cinquante mille

francs sur la somme annuelle que lui allouait M. de Coulange, en récompense de ses services. Nous pouvons donc supposer qu'il ne se faisait aucun scrupule de puiser à pleines mains dans la caisse du marquis. D'ailleurs ne considérait-il pas déjà la fortune de son beau-frère comme étant la sienne ? Il ne se préoccupait nullement des comptes à rendre de sa gestion. Le marquis allait mourir ; on ne rend pas de comptes à un mort. Quant à la marquise, elle n'existait pas pour lui.

Sosthène ne s'inquiétait pas davantage de cet enfant d'une pauvre fille, que sa volonté, son crime allait faire héritier d'une immense fortune.

— C'est moi qui l'aurai créé, cet héritier d'occasion, s'était-il dit ; plus tard, s'il me gêne... eh bien, je le ferai rentrer dans le néant d'où il sera sorti !

Sous tous les dehors séduisants d'un véritable homme du monde, il eût été difficile, comme on le voit, de trouver un scélérat mieux accompli que ne l'était M. Sosthène de Perny.

XVII

La douleur

Pour le moment, M. de Perny était seul à l'hôtel de Coulange.

Dès la fin d'avril, madame de Perny et sa fille avaient quitté Paris pour aller s'installer au château de Coulange.

Le séjour à la campagne offrait à la mère deux avantages :

D'abord, elle n'avait plus à répondre aux questions des importuns ; ensuite elle écartait d'un seul coup certaines difficultés qu'il eût été assez difficile de vaincre au dernier moment. Il est évident que pour arriver à son but, sans faire naître le moindre doute, il lui était infiniment plus facile de s'entourer de mystère à la campagne qu'à Paris.

Le château de Coulange est à environ vingt-cinq lieues de Paris, sur la limite du département de Seine-et-Marne et à quelques kilomètres de l'ancienne route de Paris à Strasbourg. Il est bâti au bord d'une verte colline sur laquelle s'étend le parc, qui n'a pas moins d'une demi-lieue de longueur. Le village se trouve à gauche, le site est pittoresque, ravissant, au milieu d'une végétation splendide. Il n'y a nulle part peut-être des platanes et des symcomores plus beaux.

Le château regarde le midi. Au nord, les grands arbres lui font une couronne de verdure, et plus loin, faisant suite au parc, s'étend une magnifique forêt, dépendante du domaine. La Marne, dont l'eau verte semble refléter ses ombrages, la Marne coule au pied du château.

Les jardins sont de toute beauté ; ils sont arrosés par de petites rivières capricieusement méandrées, que nourrissent les eaux qui jaillissent des hauteurs et descendent en cascades. Toutes ces eaux vives se réunissent et forment un petit lac dont le trop-plein se précipite dans un canal souterrain qui a son embouchure sur la rive droite de la Marne.

Il n'y avait rien de changé dans la situation de la marquise. La malheureuse jeune femme était prisonnière dans son château, comme elle l'avait été dans son hôtel à Paris. C'était toujours autour d'elle le même système d'espionnage, et la surveillance de sa mère n'était pas moins active.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5⁵⁰; trois mois, fr. 3.

LES DRAMES DE LA VIE

DEUX MÈRES

PAR

EMILE RICHEBOURG

I

LA FIGURE DE CIRE

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

Solange sortait tous les jours pour aller aux provisions et faire les achats d'objets dont elle et Gabrielle avaient besoin; mais ses absences n'étaient jamais longues, encore avait-elle la précaution de fermer soigneusement la porte d'entrée du jardin. Quant à l'autre petite porte, dont nous avons parlé, elle en avait toujours la clef sur elle. Elle n'avait pas à craindre que Gabrielle prit la fuite, elle se mettait en garde contre les éventualités d'une visite indiscrete quelconque.

La jeune fille avait trouvé un repos relatif qu'elle devait à son isolement. Elle ne voulait voir personne et redoutait d'être vue, aussi ne franchissait elle jamais le mur de clôture. Les voisins savaient que deux femmes habitaient la maison, mais aucun n'aurait pu dire si la compagne de Solange était jeune ou vieille, et qu'il eût aperçu seulement le haut de sa tête.

En dehors du temps qu'elle consacrait au ménage et des soins qu'elle donnait à la cuisine, Gabrielle cousait, brodait, tricotait, faisait des ouvrages au crochet. Dans le jardin, avec Solange, elle arrachait les mauvaises herbes et arrosait les plantes vivaces qui s'y trouvaient. On soignait les arbustes, c'était un délassement et cela aidait à passer le temps. Le soir Gabrielle faisait un peu de musique, ou bien elles prenaient chacune un livre et lisaient.

Les journées se passaient ainsi, et si l'une des deux trouvait cette existence monotone et s'ennuyait, ce n'était pas Gabrielle.

Elle avait l'air vivifiant de la campagne, de la verdure sous les yeux, des chants d'oiseaux à sa fenêtre, de la lumière et du soleil autant qu'elle en voulait. Comme elle l'avait dit le premier jour, elle se trouvait dans un paradis.

En raison des privations qu'elle avait été forcée de s'imposer, avenue de Clichy, elle avait dépéri et sa santé était compromise; au bout de deux mois de séjour à Asnières, elle n'était plus reconnaissable. Solange n'avait pu voir ce changement physique sans éprouver une sorte d'admiration.

La vie reprenait possession de ce corps délicat et charmant que la souffrance avait brisé et qu'elle aurait détruit peut-être. Les formes toujours gracieuses s'étaient plus fermement accusées. Les yeux avaient retrouvé leur éclat, et le regard sa douce et ravissante expression. La physionomie était moins tourmentée; les joues s'étaient arrondies et avaient repris leur rose velouté. Le rire, la gaieté de la jeunesse heureuse ne revenaient pas; mais, parfois, un délicieux sourire se dessinait sur les lèvres.

Toutefois, elle avait encore des heures d'insurmontable tristesse. Chaque jour qui s'écoulait la rapprochait du moment critique. Bientôt elle put se dire: C'est dans un mois, c'est dans trois semaines. Elle redevenait rêveuse, inquiète, et elle fut de nouveau assaillie par les préoccupations et les terreurs de l'avenir. Pour le présent, elle était tranquille, elle n'avait rien à désirer. Mais après? C'était l'inconnu. Et elle s'effrayait en présence de cet inconnu redoutable, l'avenir! L'espérance essayait en vain de lui en cacher les couleurs sombres. Elle ne pouvait s'empêcher de frissonner quand elle avait le courage de regarder un peu loin devant elle.

Un jour Solange la surprit essayant les larmes qu'elle voulait lui cacher.

— Ma chère Gabrielle, depuis quelque temps je m'aperçois que vous êtes triste, lui dit Solange; tout à l'heure vous pleuriez, ce n'est pas la première fois que cela vous arrive. Si je ne vois pas vos larmes, vos yeux rouges vous trahissent. Voyons, pourquoi pleurez-vous?

— Vous excuserez cette faiblesse bien naturelle, répondit tristement la jeune fille; c'est vrai, je pleure quelquefois en pensant au petit être que bientôt je vais mettre au monde.

— En bien, parlons-en aujourd'hui de ce cher petit. Vous avez dû penser déjà à ce que vous ferez; quelles sont vos intentions? Je ne vous ai pas interrogée plus tôt à ce sujet parce que je craignais de vous faire de la peine. Mais, puisque vous songez à votre enfant, dites-moi quelles sont vos pensées. Avez-vous décidé quelque chose?

— Non, rien encore. A tout ce que je voudrais faire

je trouve des empêchements. Je suis très inquiète, très tourmentée, tout m'effraye ; je ne sais pas ce qui se passe en moi...

— Examinons votre situation. Vous avez bien voulu me raconter toute votre histoire, qui est malheureusement celle de beaucoup de jeunes filles. Vous avez été séduite et ensuite abandonnée ; c'est un grand malheur, mais il n'est pas irréparable. Vous avez dix-huit ans ; c'est à votre âge que la vie commence. Vous ne devez donc pas désespérer de l'avenir.

Un jour, regrettant de vous avoir témoigné si peu de tendresse, votre père peut vous rappeler près de lui.

— Oh ! jamais, jamais je n'oserai...

— Vous êtes toujours aussi enfant, reprit Solange. Laissez moi dire. Si votre père vous rappelle, vous retourneriez à Orléans, dans cette maison où vous avez des droits, et il faut que vous y rentriez la tête haute et non comme une coupable qui garde sur son front la honte de sa faute. Si vous ne retournez pas chez votre père, vous rentrerez à Paris, et facilement, connaissant le commerce, vous retrouverez une place meilleure que celle que vous avez quittée.

Qui donc, je vous le demande, pourra seulement soupçonner que vous avez une faute à vous reprocher ? Elle n'est pas écrite sur votre front ; croyez-moi, votre secret sera bien caché. Il y a vos amies. Est-ce que chacune d'elles n'a pas aussi quelque chose à faire oublier, à se faire pardonner ? D'ailleurs, rien ne vous obligera à les recevoir. Croyez-vous donc qu'à Paris on s'occupe tant que cela des affaires des autres ? Je vous le répète, vous y rentrerez et y reprendrez votre place au grand jour, comme si vous n'aviez pas eu votre accident, et vous serez pour tout le monde aussi charmante et aussi sage qu'il y a deux ans quand vous y êtes arrivée, sortant de la maison de votre père.

— Ce sera tromper et mentir toujours, hasarda Gabrielle.

— Oh ! si votre délicatesse allait jusque-là, répliqua assez brusquement Solange, elle serait complètement ridicule, permettez-moi de vous le dire. Appelez-vous tromperie de ne pas dire aux gens des choses qui ne regardent que vous ? Le mensonge qui ne nuit à personne n'en est pas un. Vraiment, ce serait trop bête de se nuire à soi-même sous le prétexte de rendre hommage à la vérité.

Ces paroles furent suivies d'un moment de silence.

— Et mon enfant ? demanda tout à coup Gabrielle, vous ne me parlez pas de mon enfant !

— Je pense à vous, d'abord, répondit Solange. Mais je n'oublie pas votre enfant. L'élever vous serait matériellement impossible ; il ne faut donc pas y songer.

La tête de la jeune fille s'inclina sur sa poitrine.

— N'avez, toutefois, aucune inquiétude à son sujet. Plus heureux que beaucoup d'autres, il ne sera pas abandonné. Dans quelques jours sa nourrice sera retenue, et, dès que vous l'aurez mis au monde, le jour même ou le lendemain, il lui sera envoyé. A partir de ce moment, la Société de bienfaisance, dont madame la baronne est la fondatrice, le prendra sous sa protection. Elevé aux frais de la société, il grandira à l'abri de bien des misères. Il recevra une instruction convenable et on lui fera apprendre un état qui lui permettra, que ce soit une fille ou un garçon, de faire son chemin dans la vie. Que pouvez-vous désirer de mieux ? N'êtes-vous pas entièrement satisfaite ?

— Comment ne le serais-je pas ? répondit Gabrielle en pleurant. Ah ! je suis trop heureuse de vous avoir trouvée pour me secourir... C'est le bon Dieu protecteur des malheureux qui vous a conduite vers moi !...

— Si Blaireau l'entendait, pensa Solange, il serait bien étonné de s'entendre appeler le bon Dieu.

— Vous avez réussi à me tranquilliser, reprit Gabrielle ; il me semble que je ne vais plus avoir d'inquiétudes. Mais je ne serai pas séparée de mon enfant pour toujours, n'est-ce pas ? On me permettra de le voir ?

— Sans aucun doute, et cela aussi souvent que vous le désirerez.

Pendant quelques jours, la jeune fille parut, en effet, plus tranquille ; les paroles de Solange avaient fait pénétrer en elle un rayon d'espoir ; elle reprenait courage et elle s'effrayait moins de l'avenir.

Mais subitement, du jour au lendemain, il s'opéra dans tout son être un phénomène psychologique que Blaireau et Solange n'avaient pas prévu et auquel ils étaient loin de s'attendre.

Pour la première fois, Gabrielle avait senti qu'elle était mère. Aussitôt, une émotion indéfinissable remua ses entrailles, traversa son cœur comme une flamme et éclaira sa pensée. Cette chose admirable, divine, le sentiment de la maternité, venait de naître et de se développer. Instantanément il s'était emparé d'elle et il l'étreignait avec une extrême violence.

XVI

Maternité

Un matin, pendant qu'elles déjeunaient, Solange dit à Gabrielle :

— Je ne puis résister au désir que j'ai de vous faire un compliment ; jamais je ne vous ai trouvée aussi fraîche, aussi jolie ; vous êtes ravissante. Vous ne pleurez plus et votre tristesse s'est envolée par la fenêtre pour aller se perdre dans les nuages. Depuis trois jours, surtout, je vois sur votre visage épanoui et dans votre regard je ne sais quel rayonnement.

— C'est probablement la satisfaction que j'éprouve d'être devenue raisonnable, répondit la jeune fille.

— Ma mignonne, vous y gagnez de toutes les manières.

Gabrielle laissa tomber la conversation. Elle réfléchissait.

Au bout d'un instant elles se levèrent de table et passèrent dans le salon.

— Ma chère Gabrielle, vous allez vous mettre au piano, dit Solange, c'est aujourd'hui dimanche, nous ne travaillons pas.

— Oui, tout à l'heure, répondit la jeune fille ; mais avant je voudrais vous dire quelque chose.

— Eh bien, dites, je vous écoute.

— Depuis notre longue conversation de l'autre jour, j'ai beaucoup réfléchi.

— Alors ?

— D'abord, vos raisons m'avaient convaincue, ensuite je n'ai plus vu les choses de la même manière.

Solange fit un brusque mouvement.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-elle.

— Je me sens dominée par une puissance plus forte que tout ce que j'ai vainement essayé de lui opposer, re-

prit Gabrielle ; il y a en moi une voix intime et mystérieuse qui me crie sans cesse que je ne dois pas me séparer de mon enfant, qu'il faut que je l'éleve moi-même.

Solange eut un frissonnement nerveux, et une lueur sombre passa dans son regard.

— Mais c'est de la folie ! s'écria-t-elle.

— Oh ! je ne me fais pas d'illusions, continua la jeune fille, je sais quelle lourde tâche je vais m'imposer ; mais en pensant seulement que mon enfant sera confié à une autre, que ce n'est pas moi qui le nourrirai, que cette autre femme aura ses premiers regards, ses premiers sourires, ses premiers baisers, il me semble qu'une main de fer m'arrache le cœur.

Solange était devenue blême. Cette déclaration, à laquelle elle s'attendait si peu, la stupéfiait.

— Depuis quelques jours je ne suis plus la même, poursuivit Gabrielle, je ne me vois plus aussi malheureuse et je me sens pleine de force et de courage. Ce qui me causait de si grandes terreurs ne m'effraye plus. Pour mon enfant je suis prête à tous les sacrifices ! J'ai été trompée, je ne craindrai pas de le dire ; je me cachais, je n'aurai plus peur de me montrer ; j'étais timide, je suis devenue hardie...

Pendant longtemps encore je pourrai regretter la faute que j'ai commise ; mais en remplissant dignement mon devoir de mère, j'aurai moins à en rougir. La véritable honte serait de manquer de courage et de ne pas mériter ce doux nom de mère qui va m'appartenir et que je veux conserver.

— Tout cela est fort bien, dit Solange, sans pouvoir cacher entièrement son dépit, mais comment ferez-vous ?

— Je travaillerai. Vous m'avez dit vous-même que j'étais adroite et habile ; je me mettrai facilement à n'importe quel travail. Rien ne me répugnera, car c'est la vie de mon enfant que j'aurai à gagner. Je chercherai, j'irai partout, je trouverai de l'ouvrage... Il y a dans Paris des indifférents et aussi des méchants ; mais on y trouve également des âmes compatissantes, vous en êtes la preuve, madame. Je compte sur la bienveillance des bons et aussi sur Dieu, qui m'aidera ! D'ailleurs, pour moi, je ne suis pas exigeante, et puis il faut si peu à un enfant !

— Ma chère, répliqua Solange d'un ton légèrement ironique, vous n'avez pas encore suffisamment réfléchi ; laissez-moi vous dire que vous allez tout simplement vous plonger dans la misère jusqu'au cou.

Gabrielle eut un doux sourire.

— Je vois ma peine, les difficultés de la tâche, répondit-elle ; mais je me sens le courage de les supporter.

Solange reprit avec aigreur :

— Je reviens à ma première pensée : vous êtes folle !

— Non, dit la jeune fille avec un sourire ineffable, je suis mère !

Solange se mordit les lèvres.

— Ainsi, répliqua-t-elle, il est impossible de vous faire entendre la voix de la raison...

— J'écoute celle de mon cœur.

— Vous renoncez à tout le bien qu'on voulait faire à votre enfant ?

— Je renonce à me séparer de lui. Je veux le garder pour l'élever, l'entourer de soins, le voir grandir et l'aimer ! Pour lui, rien ne me coûtera. Je lui sacrifierai ma jeunesse, mon avenir, mon bonheur... et s'il le fallait, pour son bonheur à lui, je donnerais ma vie.

— Ayant de semblables idées, je comprends que vous

calculiez si mal. Enfin, vous gardez votre enfant, et, lui sacrifiant tout, vous allez chercher les moyens de l'élever tant bien que mal, c'est à-dire plus ou moins misérablement ; vous êtes intelligente, courageuse, je ne peux pas dire que vous ne parviendrez point, à force d'énergie et de volonté, à suffire aux plus impérieux besoins de la vie ; mais, pour le moment, vous êtes sans ouvrage et vous n'avez pas d'argent pour attendre que vous en trouviez. Dans quinze jours ou trois semaines vous allez partir d'ici, emportant votre enfant. Sans argent, sans logement, où irez-vous ? que ferez-vous ? Je suis sûre que vous n'avez pas pensé à cela.

— Si, si, j'y ai pensé.

— Eh bien ?

— Je me suis dit que vous comprendriez que je voulusse garder mon enfant et que vous et madame la baronne, qui avez été si bonnes pour moi, vous ne m'abandonneriez pas immédiatement.

Une réponse furieuse vint sur les lèvres de Solange ; mais, pensant aussitôt que la jeune fille pouvait encore lui échapper si un doute entraînait dans son esprit, elle jugea prudent de se contenir.

— Certainement, dit elle, nous ne vous abandonnerons pas.

— Oh ! je n'abuserai pas de vos bontés, reprit Gabrielle ; je sais qu'il y a d'autres malheureux que moi. Je vous prierai de m'avancer une petite somme qui me permettra de me loger et d'attendre que j'aie trouvé du travail ; je vous la rendrai le plus tôt possible, car je m'arrangerai pour faire des économies.

— C'est bien, dit Solange, nous reparlerons de cela. C'est égal, Gabrielle, vous avez tort.

La jeune fille secoua la tête.

— Ma chère petite, ajouta Solange, vous le reconnaîtrez bientôt ; mais alors il sera trop tard.

Ces paroles exprimaient cette fois toute la pensée de Solange.

Gabrielle ne pouvait pas deviner la terrible menace qu'elles contenaient.

La jeune fille se couchait tous les soirs de bonne heure et quelquefois aussitôt après avoir diné, lorsqu'elle se sentait fatiguée. C'est ce qui lui arriva ce jour-là. Un peu avant onze heures, Solange entr'ouvrit doucement la porte de la chambre de la jeune fille, et put s'assurer qu'elle dormait d'un profond sommeil. N'ayant plus à craindre d'éveiller l'attention de Gabrielle, elle referma la porte et descendit sans faire de bruit. Elle sortit de la maison, puis, se glissant à pas de loup à travers les massifs noirs, elle arriva à la petite porte au fond du jardin.

Depuis un instant déjà Blaireau l'attendait.

— Je suis furieuse, lui dit-elle.

— Hein ! pourquoi cela ?

— La stupide créature ne s'est-elle pas fourré dans la tête qu'elle devait garder son enfant ?

— Diable ! diable ! fit Blaireau en se pinçant le nez. Et tu ne l'as pas fait changer d'idée ?

— Impossible de lui faire rien entendre.

Brièvement elle raconta à Blaireau sa conversation du tantôt avec Gabrielle.

— Eh bien, tant pis pour elle, dit-il ; elle ne veut pas nous donner son enfant, nous le prendrons ! J'avais déjà tout préparé ; il va falloir modifier mon plan. Combien avons-nous encore de temps devant nous ?

— Il ne faut pas compter sur plus de huit ou dix jours.

Mécanicien sérieux, connaissant la fabrication d'horlogerie, ainsi que l'outillage pour monteurs de boîtes, cherche emploi dans la localité. — S'adr. par lettres, sous initiales **M. K. 125**, poste restante, Chaux-de-Fonds. 2465-3

Acheveur. Un horloger sérieux connaissant l'achevage à fond, ainsi que l'échappement à ancre et cylindre, et pouvant fournir les meilleures références d'une des premières maisons de la localité demande une place dans un comptoir. — Adresser les offres, sous initiales **E. P. 2503**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2503-3

Un jeune homme qui écrit bien l'allemand et assez bien le français cherche une place dans un bureau ou magasin. — S'adresser, sous initiales **O. R. 2461**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2461-3

Servante. Une fille recommandable cherche à se placer de suite pour faire tous les travaux d'un ménage. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2505-3

Une demoiselle connaissant les deux langues cherche emploi dans un magasin quelconque. Entrée dans le courant de mars. Certificats à disposition. 2504-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un jeune homme âgé de 28 ans, demande une place pour faire n'importe quel ouvrage. On n'exige pas un fort salaire. — S'adresser rue de la Demoiselle 55, au troisième étage, à gauche. 2501-3

Commis. Un jeune homme sachant l'italien et passablement le français, qui a été employé dans une maison de commerce de l'Italie, cherche une place dans un bureau de la localité pour se perfectionner dans la langue française. Il accepterait un modeste salaire pour commencer. 2420-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commis. Un jeune homme ayant terminé son apprentissage dans un commerce de fer, désire se placer dans une maison analogue du canton, de préférence à la Chaux-de-Fonds. — S'adresser sous chiffres **H. H. 2430**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2430-3

Finissages. On demande des finissages de boîtes argent et métal, ainsi que goupillages de cuvettes à 10 cent. le carton. — S'adresser rue St-Pierre 6. 2431-3

Planteur. Un bon et fidèle planteur ancre demande des plantages bon genre courant. 2398-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteur. Un jeune homme ayant fait de bons apprentissages, repassages et échappements, désire entrer au plus vite chez un remonteur consciencieux pour se mettre au courant de la partie. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2358-2

Finisseuse. Une finisseuse de boîtes argent et métal demande de l'ouvrage à la maison. 2386-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Graveur de lettres. Un bon graveur de lettres pouvant mettre la main à tout et régulier au travail, demande une place de suite. 2375-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un homme marié, âgé de 28 ans, fort et robuste, demande une place comme homme de peine ou pour conduire des chevaux. Certificats à disposition. 2382-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une demoiselle sérieuse et active désire emploi aux écritures. Bonnes références. — S'adresser aux initiales **J. S. 2384**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2384-2

Apprenti. Un jeune homme au courant des travaux de bureau, sachant les deux langues et ayant des notions de la fourniture, désire se placer comme apprenti **fournituriste** dans une maison d'outils et fournitures d'horlogerie. — S'adresser par écrit sous initiales **B. D. L. 2385**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2385-2

Visiteur-Acheveur. On demande un visiteur acheveur au courant de la montre de dame. — S'adresser rue Léopold Robert 57, au 1er étage. 2464-3

Acheveurs. Pour le Val-de-Ruz, on demande pour entrer immédiatement, deux acheveurs ancre pour courtes fourchettes. Pension et couche dans la maison. — S'adresser à M. Louis Cachelin, à Villiers (Val-de-Ruz). A la même adresse, on demande à acheter les outils de polisseuse d'acier, en bon état. 2471-3

Remonteur. On demande un remonteur ayant l'habitude des petites pièces. Entrée immédiate. 2462-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteur. On demande un ouvrier remonteur. 2486-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Guillocheur. On demande un bon ouvrier guillocheur, ainsi qu'un bon ouvrier graveur sachant tracer et finir sur fonds argent. — S'adresser chez M. Jean-Jaques Marguerat, rue Bournot 33, au Locle. 2493-3

Apprenti. On demande un apprenti pour les échappements ancre ligne-droite et côtés, bon genre d'ouvrage. Si possible, on désierait qu'il sache limer et tourner. — S'adresser rue du Progrès 97, au pignon. 2472-3

Apprentie. On demande de suite une apprentie tailleuse. — S'adr. rue de l'Hôtel-de-Ville 8, au premier étage, à gauche. 2485-3

Cuisinière. On demande une personne comme cuisinière. — S'adr. rue du Collège 21, au deuxième étage, à gauche. 2495-3

Jeune fille. On demande une jeune fille pour aider au ménage. — S'adresser rue de l'Envers 20, au 1er étage. 2494-3

Jeune homme. On demande dans un atelier de la localité, un jeune homme âgé de 14 à 16 ans, qui sera rétribué de suite. 2371-5 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Démonteurs. Deux bons démonteurs et remonteurs connaissant très bien les échappements et ayant l'habitude de l'ouvrage soigné, pourraient entrer immédiatement au Comptoir Sandoz et Breitmeyer, rue du Parc 2. Il est inutile de se présenter sans de sérieuses références. 2401-3

Servante. On demande de suite une bonne fille de confiance qui sache le français et l'allemand. — S'adr. rue du Progrès 2. 2444-3

Servante. On demande une servante sachant bien cuisiner et parlant le français. Gage 30 fr. par mois. — S'adr. sous **Gc. 592 C. à Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds.** 2241-2

Peintre. On demande un peintre sachant faire les dauphines et les décorations. 2362-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Assujettie. On demande de suite une assujettie **tailleuse** sortant d'apprentissage ou à défaut une ouvrière. — S'adresser rue du Parc 19, au 2me étage. 2373-2

Emboîteur. On demande un bon ouvrier emboîteur connaissant bien la mise à l'heure intérieure. 2357-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Le Cercle du Sapin demande du personnel, pour le 1er mars, pour servir un banquet. — Prière de s'inscrire auprès du Tenancier. 2387-2

Jeune fille. On demande une jeune fille libérée des écoles pour aider dans un magasin et faire les courses. Inutile de se présenter sans d'excellents renseignements. 2376-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une jeune fille intelligente et fidèle pourrait apprendre à fond l'état de **tailleuse** ainsi que travaux à l'aiguille. Conditions favorables. — S'adresser à Mlle Wyss, modes, à Nidau près Bienne. 2378-2

Bonne d'enfants. On demande comme bonne d'enfants une fille d'une vingtaine d'années, ayant des références sérieuses. Bon gage. — S'adresser rue Léopold Robert 62, au 2me étage. 2383-2

Magasin. A louer pour St-Georges ou suivant convenance, un magasin avec appartement, corridor fermé et dépendances. Prix avantageux. — S'adresser à M. Frédéric Cuanillon, rue D. Jean Richard 19. 2459-1

Logement. A louer un logement de 3 chambres, cuisine et dépendances, eau installée. — S'adresser à M. J.-H. Matile, aux Abattoirs. 2467-6

Appartement. A louer aux Eplatures, près de la Bonne-Fontaine, un logement de 2 chambres, cuisine et dépendances, dont un beau et grand jardin, à des personnes solvables et de toute moralité. — S'adresser chez M. Jean Lehmann père, aux Eplatures. 2468-3

Logement. A louer pour cas imprévu et pour le 23 mars ou avril, un beau logement de 2 chambres et dépendances. — S'adresser à M. J. Petherlé, rue du Parc 69. 2469-6

Appartement. Pour cas imprévu, à louer pour St-Georges 1895 un joli petit appartement de 2 chambres et un cabinet, bien exposé au soleil. Lessiverie, cour et séchoir. 2498-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pignon. Un pignon est à remettre à des personnes de toute moralité. Entrée le 1^{er} avril ou Saint-Georges. — S'adresser à M. Perret-Michelin, rue du Parc 12. 2497-3

Sous-sols. Pour St-Georges 1895, à louer un sous-sol de deux pièces, cuisine et dépendances, plus un dit de 4 pièces, parquets partout, cuisine, corridor avec alcôve. Prix très modique. — S'adresser à M. Mamie, rue de l'Industrie 13. 2496-3

Cave. A louer pour St-Georges une belle et grande cave que l'on pourrait aussi servir pour entrepôt. — S'adresser rue de la Demoiselle 127, au 1er étage, à gauche. 2471-3

A la même adresse, à vendre des canaris. 2506-3

Chambre. A louer une chambre meublée, à un monsieur tranquille et travaillant dehors. — S'adresser à l'Epicierie, rue du Parc 5. 2454-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée et indépendante. — S'adresser Place d'Armes 20 A, au rez-de-chaussée. 2487-3

Chambre. A remettre de suite une chambre meublée, à un ou deux messieurs travaillant dehors. — S'adresser rue de l'Industrie 9, ou 3me étage, à droite. 2480-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, à une ou deux personnes. — S'adresser rue de la Paix 79, au 1er étage, à gauche. 2479-3

A la même adresse, à vendre des outils de polisseuse d'aciers. 2479-3

Logement. A louer de suite ou plus tard, à une ou deux personnes tranquilles, un logement de deux chambres, cuisine et dépendances, situé dans une maison d'ordre, au centre de la ville. — S'adresser rue de la Paix 11, au 2me étage. 2158-2

Magasin. A louer pour St-Georges 1896 un beau magasin moderne, rue D. Jean-Richard 21. — Ecrire sous initiales **L. C., Case 4959, Genève.** 2270-6

Logement. A louer, pour St-Georges prochaine, près de l'Hôtel-des-Postes, un logement de 3 pièces et dépendances, eau et gaz. — S'adresser rue de la Serre 27, au premier étage. 2166-4

Chambre. Une demoiselle honnête offre à partager sa chambre avec une demoiselle rangée. — S'adresser de 8 1/2 h. à 9 h., rue du Puits 23, au pignon. 2363-2

Chambre. A louer pour le 23 avril, une belle grande chambre non meublée, au rez-de-chaussée. — S'adresser à M. Robert, rue du Progrès 105A. 2364-2

Chambre. A louer de suite une belle chambre bien meublée, à un monsieur tranquille et travaillant dehors. — S'adresser rue du Parc 48, au rez-de-chaussée. 2372-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, au soleil et indépendante, à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue Jaquet-Droz 28. 2377-2

A louer pour cas imprévu et pour le 23 avril 1895, un beau premier étage de 3 chambres, corridor, cuisine et dépendances, à la rue de la Paix 71. Balcon. — S'adresser à M. Alfred Guyot, géomètre, rue du Parc 75. 2290-2

Appartements. A louer pour St-Georges 1895, deux beaux appartements de 3 pièces, cuisine, corridor fermé et alcôve, situés au centre des affaires. — S'adresser à Mme J.-P. Delachaux, rue du Premier-Mars 13. 2052-2

On demande à louer de suite un petit logement de 2 pièces, situé si possible au centre du village. 2491-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer de suite un LOGEMENT GAL ou une chambre au rez-de-chaussée pour y travailler de la profession de tapissier, situé si possible dans le quartier du Versoix ou de la Charrière. — S'adresser rue du Puits 17, au 1er étage. 2490-3

On demande à louer pour St-Georges un appartement de 2 à 3 pièces et dépendances, situé au soleil et avec corridor. — Offres sous initiales **A. A. 2499**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2499-3

On demande à louer de préférence dans le quartier de l'Abeille, un LOGEMENT de 4 ou 5 pièces, disponible prochainement. — S'adr. à M. Perregaux, pasteur, rue de la Paix n° 41. 2449-3

Un petit ménage tranquille et solvable demande à louer pour Saint-Martin 1895 un petit LOGEMENT de 2 chambres, cuisine et dépendances, bien exposé au soleil. — Offres avec prix, sous chiffres **P. G. L. 2346**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2346-6

On demande à louer une CHAMBRE indépendante et non meublée. — Adresser les offres au Magasin, rue Léopold Robert n° 14. 2366-2

On demande à louer pour St-Georges un appartement de 3 pièces, cuisine et dépendances, situé rue Fritz Courvoisier ou Place d'Armes, aussi près que possible de l'hôtel du Lion d'Or. 2374-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer pour St-Georges 1896 ou avant, un PREMIER ÉTAGE de 5 à 7 pièces, situé au centre des affaires, pour y établir des bureaux. — Adresser les offres sous initiales **H. H. Case 4034, La Chaux-de-Fonds** 2142-2

On demande à louer au plus tôt et si possible à proximité du Collège industriel, un beau logement de 2 pièces, cuisine et dépendances, exposé au soleil. — S'adresser sous initiales **A. Z. 2246**, au bureau de l'IMPARTIAL. 2246-1

Logement. On demande à louer de suite un logement de deux chambres, cuisine et dépendances, situé bien au soleil, pour 3 personnes tranquilles. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2284-1

On demande à acheter une Balance Grabhorn (grand numéro) avec vitrine. 2463-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter d'occasion une machine à arrondir en bon état. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 21A, au 3me étage, à gauche. 2482-3

On demande à acheter d'occasion un secrétaire et un bureau à trois corps, dont le milieu soit penché. — S'adresser rue de la Charrière 15, au rez-de-chaussée. 2481-2

On demande à acheter un fourneau en tôle, garni ou non. — S'adresser à M. Marcel Humbert, rue du Rocher 12. 2427-3

On demande à acheter ou à louer d'occasion, 1 tour aux débris lapidaire. 2439-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter d'occasion, 1 marmotte pour montres pouvant contenir 150 à 200 montres. — S'adresser à M. J. Gabus-Guinand, aux Brenets. 2426-2

A vendre un pupitre avec 12 tiroirs, en très bon état, pour comptoir ou atelier. Prix modéré. — S'adresser rue de la Demoiselle 99, au 2me étage, à gauche. 2488-3

A vendre un lit de fer pliant, à une place et avec sommier. — S'adresser rue de la Paix 81, au premier étage, à gauche. 2489-3

Cheval. A vendre un cheval âgé de 8 ans, très docile, bon pour le trait et la course. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2500-3

Piano. A vendre un piano usagé. — S'adresser rue de la Demoiselle 18, au 2me étage. 2484-3

A vendre à très bas prix : un ameublement de salon nouveau style ayant coûté 700 fr., cédé pour 250 fr., une pendule, secrétaire et deux tables antiques, plusieurs lits neufs et d'occasion, à des prix défiant toute concurrence, canapés-divans, canapé à coussins (bon crin), commode, tables de nuit, tables rondes, à coulisses avec quatre allonges, petites tables de cuisine, neuves, depuis 4 fr. 50, lits d'enfants, berçete, chaises en grand choix et chaises d'enfants, pouvant se transformer en petits chars, depuis 12 fr., deux baignoires ayant très peu servi, deux potagers avec tous leurs accessoires, l'un avec boudoir et robinet, un pupitre avec deux buffets et deux tiroirs, un buffet à deux portes et un dit à une porte. — S'adresser à Mme Moch, rue Jaquet-Droz 12. 2483-9

A vendre un bon tour à guillocher avec excentrique et bague d'oval, le tout en bon état. — S'adresser à M. Ribéron, maison Siroi, à St-Claude près Besançon (Doubs). 2389-5

A vendre à bas prix, faute d'emploi, un tour avec roue en fonte pour polir les carrés ; plus le Dictionnaire universel (2 grands volumes), par Maurice La Chatre. 2365-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Occasion. A vendre un potager n° 13, un lit complet et une lampe de café. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 9A, au 3me étage. 2436-3

A vendre un beau canapé ; on serait disposé à l'échanger contre un canapé usagé ou d'autres meubles. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 17, au 2me étage. 2437-3

A vendre deux secrétaires soignés, à fronton, trois lavabos et deux tables de nuit. — S'adresser rue de la Serre 71. 2442-3

Fourneau. A vendre un grand fourneau en tôle garnie, avec cloche. Prix très avantageux. 13104-58* S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre pour cause de départ, différents meubles, potager et batterie de cuisine. A la même adresse, on demande à louer une CHAMBRE non meublée, située au centre du village. — S'adresser rue de la Demoiselle 10, au rez-de-chaussée. 2280-1

Potagers. A vendre, à des conditions très favorables, des potagers usagés avec baignoires. — S'adresser rue de la Serre 40. 2250-1

A vendre plusieurs canapés et lits riches et ordinaires, de bonne fabrication, tables rondes et ovales, ouvrage de nuit, carrés et une table pliante, ainsi qu'un tour balancier à découper. 2383-1 S'adr. rue des Fleurs 2, au 2me étage.

A vendre trois lits complets, un lit en fer avec matelas, un petit lit d'enfant, quatre tables de nuit, table ronde, une table à coulisses, trois potagers, un buffet, une vitrine, une layette, plusieurs machines à coudre, burin-fixe, pupitre, un fauteuil, deux canapés, un secrétaire et des chaises en jonc. — S'adresser rue de la Ronde 24, au rez-de-chaussée. 1804-1

A vendre pour cause de départ et de suite, un potager n° 11, presque neuf, avec tous les accessoires. — S'adresser rue D. Jean-Richard 16, au rez-de-chaussée, à gauche. 2249-1

Perdu dimanche soir, depuis la Gare, au dernier train, une **pélerine** de manteau de fillette. — La rapporter, contre récompense, rue de la Paix 71, au 2me étage, à gauche. 2477-3

Perdu il y a 8 jours, rue de la Serre ou rue Léopold Robert, un étui contenant des lunettes à fine monture d'acier. — Prière de le rapporter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 2338-4*

Trouvé une BOURSE. — La réclamer, contre frais d'insertion, rue du Parc 82, au rez-de-chaussée, à droite. 2476-3

Trouvé vendredi soir un **PARBIER** renfermant différents objets. — Le réclamer, contre les frais d'insertion, au bureau de l'IMPARTIAL. 2450-2

Monsieur **Jules Kurt**, Monsieur et Madame **Louis Kurt** et leurs enfants et Monsieur et Madame **Numa Kurt** remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du grand deuil qui les a frappés. 2475-1

Monsieur et Madame **Jules Salomon** et leurs enfants, Madame veuve **Salomon Gotschel**, Monsieur et Madame **Salomon Salomon**, à Troyes, ainsi que les familles **Salomon** et **Gotschel**, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher fils, frère, petit-fils, neveu et cousin, **Georges SALOMON**, décédé à l'âge de 10 1/2 mois, après une cruelle maladie. La Chaux-de-Fonds, le 25 février 1895. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mardi 26** courant, à 1 h. après-midi. Domicile mortuaire : rue de la Chapelle n° 3. **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 2478-2

Monsieur **Arnold Ritter**, Monsieur et Madame **Louis Fruttschi** et leur enfant, à Bienne, Madame et Monsieur **Fritz Urfer** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Fritz Fruttschi** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Charles Fruttschi** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Edmond Ritter**, Mesdemoiselles **Bertha**, **Emma** et **Olga Ritter**, ainsi que les familles **Fruttschi** et **Ritter**, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regretté fils, frère, beau-frère, oncle et parent, **Monsieur Arnold RITTER**, décédé samedi, à 7 h. du soir, dans sa 31^{me} année, après une courte mais pénible maladie. Les Planchettes, le 25 Février 1895. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mardi 26** courant, à 1 heure après-midi. Domicile mortuaire : Dazent près les Planchettes. Les dames suivent. **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 2452-1

Monsieur **Arnold Ritter**, Monsieur et Madame **Louis Fruttschi** et leur enfant, à Bienne, Madame et Monsieur **Fritz Urfer** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Fritz Fruttschi** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Charles Fruttschi** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Edmond Ritter**, Mesdemoiselles **Bertha**, **Emma** et **Olga Ritter**, ainsi que les familles **Fruttschi** et **Ritter**, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regretté fils, frère, beau-frère, oncle et parent, **Monsieur Arnold RITTER**, décédé samedi, à 7 h. du soir, dans sa 31^{me} année, après une courte mais pénible maladie. Les Planchettes, le 25 Février 1895. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mardi 26** courant, à 1 heure après-midi. Domicile mortuaire : Dazent près les Planchettes. Les dames suivent. **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 2452-1

Monsieur **Arnold Ritter**, Monsieur et Madame **Louis Fruttschi** et leur enfant, à Bienne, Madame et Monsieur **Fritz Urfer** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Fritz Fruttschi** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Charles Fruttschi** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Edmond Ritter**, Mesdemoiselles **Bertha**, **Emma** et **Olga Ritter**, ainsi que les familles **Fruttschi** et **Ritter**, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regretté fils, frère, beau-frère, oncle et parent, **Monsieur Arnold RITTER**, décédé samedi, à 7 h. du soir, dans sa 31^{me} année, après une courte mais pénible maladie. Les Planchettes, le 25 Février 1895. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mardi 26** courant, à 1 heure après-midi. Domicile mortuaire : Dazent près les Planchettes. Les dames suivent. **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 2452-1

Monsieur **Arnold Ritter**, Monsieur et Madame **Louis Fruttschi** et leur enfant, à Bienne, Madame et Monsieur **Fritz Urfer** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Fritz Fruttschi** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Charles Fruttschi** et leurs enfants, Madame et Monsieur **Edmond Ritter**, Mesdemoiselles **Bertha**, **Emma** et **Olga Ritter**, ainsi que les familles **Fruttschi** et **Ritter**, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regretté fils, frère, beau-frère, oncle et parent, **Monsieur Arnold RITTER**, décédé samedi, à 7 h. du soir, dans sa 31^{me} année, après une courte mais pénible maladie. Les Planchettes, le 25 Février 1895. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mardi 26** courant, à 1 heure après-midi. Domicile mortuaire : Dazent près les Planchettes. Les dames suivent. **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 2452-1

Je me suis toujours proposé l'Eternel devant moi, puisqu'il est à ma droite, je ne serai point ébranlé. Ps. XVI, 8.

Madame veuve **Marie Robert** née **Reichenbach**, Monsieur et Madame **Zélim Robert-Perret** et leurs enfants, Mademoiselle **Luise Robert**, Monsieur et Madame **Henri Robert Bourquin** et leurs enfants, Monsieur **Paul Robert**, Monsieur et Madame **Eugène Robert-Girard** et leurs enfants, Monsieur et Madame **James Robert-Jeanerret** et leur enfant, Monsieur et Madame **Emile Robert-Fatton** et leurs enfants, Monsieur **Ferdinand Robert** et les familles **Robert**, **Burdet** et **Huguenin**, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère fille, sœur, belle-sœur, tante et cousine, **Mademoiselle Fanny ROBERT**, que Dieu a enlevée à leur affection dimanche, à 8 h. du soir, à l'âge de 48 ans, après une très courte maladie. Crêt-du-Loche, le 25 février 1895. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **mercredi 27** courant, à 1 h. après midi. Domicile mortuaire, Crêt-du-Loche 6. **Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.** 2474-2

Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure à laquelle le Fils de l'homme viendra. Matth. XXV, 13.

Que ta volonté soit faite ! Matth. XXVI, 42.

Madame **Elise Schanz-Nicolet**, Messieurs **Fritz Schanz**, **Louis Schanz** et **Edouard Schanz**, Monsieur et Madame **Wilhelm Mehl** et leur enfant, à Odessa, Mademoiselle **Pauline Schanz** et les familles **Droz**, **Nicolet**, **Trautwein-Nicolet**, **Burkhardt** et **Lehmann**, à Stuttgart, **Oscar Nicolet**, **Alcide Nicolet** et **Henri Guyot**, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimé époux, père, grand-père, oncle, neveu et parent, **Monsieur Hermann SCHANZ-NICOLET**, décédé dimanche, à l'âge de 69 ans, après une courte et cruelle maladie. La Chaux-de-Fonds, le 25 Février 1895. L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **mercredi 27** courant, à 1 h. après midi. Domicile mortuaire, rue des Terreaux n° 4A. **Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.** 2473-2

Die Mitglieder der Gesellschaften **Kranken- kasse der deutschen Uhrenmacher**, **Frohsinn** und **Deutscher Hilfsverein**, sind ersucht sich an der am Mittwoch den 27. dies um 2 Uhr stattfindenden Beerdigung des Herrn **Hermann Schanz**, ihres Präsidenten und Mitgliedes, theilzunehmen.

Vous êtes maintenant dans la tristesse, mais je vous reverrai et nul ne vous ravira votre joie. Jean XVI, 22.

Grande Brasserie de la Lyre
23, rue du Collège 23. 2352-1
Lundi 25 Février 1895
dès 8 heures du soir,

Grand Concert-Spectacle
donné par la troupe
RUBELLY

M. RUBELLY, athlète suisse, surnommé l'Homme de fer.
Miss FIFINE, chanteuse internationale (français, allemand, hollandais).
Miss ANITA, soubrette danseuse.
M. LÉON, avec sa meute de chiens savants.
Sensation: Le poids de la mort.
HECTOR, chien hercule, sautant avec 40 kilos dans la machoire.

Entrée libre Entrée libre
Se recommande, A. Ringger dit Bœtzi

Vente
en faveur des
MISSIONS

Le Comité des dames s'occupant des Missions, se propose d'organiser, comme les années précédentes, une vente qui aura lieu le **jeudi 28 Février**, à 10 heures du matin, au **second étage de la rue Fritz Courvoisier 17**. Le Comité fait appel à l'intérêt de tous les membres de nos Eglises, qui s'intéressent à cette œuvre.

CAFÉ de midi et demie à 2 heures.
BUFFET toute la journée.
Les ouvrages, ainsi que les dons en nature et en argent, seront reçus avec reconnaissance par les dames du Comité dont les noms suivent: 2080-3

Mesdames
Borel-Girard. Nathalie Nicolet.
Borel-Etienne. Parel-Thurban.
Marc Borel. Jules Perregaux.
Doutrebande. Louise Robert.
Droz-Matile. Schönholzer.
Ducommun-Roulet. Soguel.
Jacottet. Stammelbach.
Elisa Lamazure. Tissot-Perret.
Monnier pharmacien. Zumkehr-Montando.

RESTAURANT STUCKY
près de la Gare. 12219-45*

— TOUS LES JOURS —
CHOUCROUTE
avec viande de porc assortie et
SAUCISSES DE FRANCFORT
Tous les jours,
Soupe aux pois
On sert pour emporter.

BRASSERIE GAMBRINUS
Rue Léopold Robert. 11805-69*

TOUS LES JOURS
Choucroute
avec
Saucisses et Viande de Porc assortie
SAUCISSES DE FRANCFORT
On sert pour emporter.
ESCARGOTS
GANGFISCH

Une bonne famille (avocat) à Bâle, accepterait pour le printemps une à deux
Jeunes filles
éventuellement deux garçons, qui désirent apprendre la langue allemande. Bonne éducation. Excellentes écoles. Vie de famille. Prix de pension modéré. — S'adresser sous initiales O. 5140 B. à MM. Orell Füssli, Annonces, Bâle. 2361-5

APPRENTI DE BANQUE
MM. REUTER & Cie recevraient en apprentissage un jeune homme ayant reçu une bonne instruction. 2234-1

Associé
On demande un associé ou commanditaire disposant de 10,000 fr. pour une fabrique en exploitation. Gains assurés. — S'adresser sous initiales V. K. 1948, au bureau de l'IMPARTIAL. 1948-1

Pour bureaux!
A louer pour le 23 avril 1895 deux chambres indépendantes avec alcôves et vestibule, au rez-de-chaussée. — S'adresser chez M. Fritz Robert, architecte, rue du Parc 47. 1987-7

A LOUER
Beau LOGEMENT de 3 chambres, cuisine et dépendances bien situées, 2me étage, rue du Grenier 33, est à louer pour le 23 avril prochain. Prix, 450 fr. — S'adresser à M. J. Boch-Gobat, rue de la Balance 10, au 3me étage. 2162-3

Evangelisationsversammlungen
finden statt, vom 24. Februar bis und mit 1. März, je Abends 8 1/2 Uhr in der Methodistenkirche, rue du Progrès 36.
Jedermann ist freundlichst eingeladen. 2409-1

Il vient d'arriver du Concentré 2452-1
MAGGI en flacons depuis 90 c., ainsi que des Potages à la minute et des Pois au lard. Les flacons Maggi sont remplis de nouveau à très bon marché.
G. SANDOZ, rue Fritz Courvoisier.

Sans rivale!
pour adoucir la peau et conserver la beauté du teint.
Guérit les plaies et les blessures et s'emploie aux soins à donner aux enfants.
LANOLINE CRÈME DE TOILETTE LANOLINE
de la fabrique de Lanoline Martinikenfelde. En tubes en zinc à 50 ct., et en boîtes fer-blanc, à 75, 25 et 15 c. cette marque déposée.
Seule véritable avec
DÉPOTS dans les Pharmacies Bech, Monnier, Dr Bourquin, Boisot, Bonjour, Parel, Perret, Gagnebin, ainsi qu'à la Droguerie Perrochet, rue du Premier Mars 4. 1810-50

M. J. Kroug, Opticien
à Bienne, se trouvant actuellement à la Chaux-de-Fonds. met en garde l'honorable public contre certains individus s'annonçant comme ses représentants ou successeurs, ce qui est absolument faux. M. KROUG visitera personnellement ses clients à la Chaux-de-Fonds et ailleurs. 2148-1

THE PECTORAL
Qualité irréprochable par sa composition.
Préparé très scrupuleusement et contenant tous les herbages et fleurs du Jura et des Hautes-Alpes. 2345-4
TISANE très efficace contre Bronchites, Catarrhes, L'INFLUENZA et pour tous Maux de gorge.
MARCHANDISE TOUJOURS FRAICHE
Se vend au détail ou en paquets à 80 c.
Pastilles pectorales diverses
Jus de Réglisse, Pâtes Pectorales.
Droguerie E. PERROCHET FILS
4, Rue du Premier Mars 4, LA CHAUX-DE-FONDS

Brasserie Hauert
Tous les MERCREDIS soir dès 7 1/2 heures,
TRIPES - TRIPES
à la Mode de Caen.
12280-42* Se recommande.

Excellent Beurre
de table 2121-6
COMESTIBLES A. STEIGER
4, Rue de la Balance 4.

Attention! Un ménage français sans enfants, se chargerait d'élever ou d'adopter un enfant, avec discr. — Ecrire à M. Rasche, rue du Rhin 10, Birsfelden (Bâle-Campagne). 2360-1

Magasin à remettre
A remettre un magasin bien achalandé, situé au centre de la ville de Neuchâtel, jolis articles, vente facile et assurée. — S'adresser Etude E. BONJOUR, notaire, Faubourg du Lac 7, NEUCHÂTEL. 2120-2 u-1447-N

Succès assuré
On demande un commanditaire ou un associé avec un actif de 5000 fr. pour exploiter un commerce unique à la Chaux-de-Fonds. — S'adresser sous initiales B. B. Z. Poste restante, Chaux-de-Fonds. 2242-4

A LOUER
à des personnes d'ordre, de suite ou pour St-Georges 1895, plusieurs beaux appartements bien exposés, de 2 et 3 pièces, situés rue de Bel-Air 11. — S'adresser l'après-midi, rue du Temple-Allemand 59, au 2me étage. 12705-29*

OCCASION. A vendre régulateurs, pendule neuchâteloise, cartels et meubles de comptoir; mouvements repassés ancre et cylindre, 12 à 20 lignes, à clef et remontoir, burins-fixes, cadrans, ressorts, balanciers, fournitures, boîtes à musique automatiques. **Echange et achat de montres.** — S'adresser à M. H. Perrenoud, rue des Envers 20, au Locle. 1969-2

Spécialité d'Articles mortuaires
COURONNES en fer.
COURONNES en perles.
COURONNES en fleurs artificielles
COURONNES pour fossoyeurs.
COURONNES pour ensevelisseuses
BOUQUETS
GANTS
BRASSARDS 7833-99
MOUSSELINE
OREILLERS mortuaires.
AU
Grand Bazar du
Panier Fleuri
PATINS NORWÉGIENS
marque Esquimo

Pension. Rue de la Serre n° 8 (maison de la Charcuterie Suisse), au 1er étage, on demande quelques pensionnaires et rations. Prix raisonnables. 2117

Maison à louer
A louer pour St-Georges prochaine une petite maison comprenant une cuisine et 3 pièces, avec dépendances. Prix, 350 fr. avec eau. — S'adresser chez M. Ed. Amez-Droz, rue du Pont 8, au 2me étage. 2356-2

Pension à remettre pour cause de départ. Peu de reprise. 2118
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Avis officiels
DE LA
Commune de la CHAUX-DE-FONDS
Foire au bétail
Le public est avisé que la première foire au bétail de l'année se tiendra à la Chaux-de-Fonds le **Mercredi 6 Mars 1895.**
2460-3 Direction de police.

GRANDE Brasserie du Square
Ce soir et jours suivants à 8 h. du soir 2492-2
CONCERTS
donnés par la célèbre troupe
Keller Blocka Bressy
qui a obtenu dimanche un véritable triomphe.
LE MARIN DU VENGEUR
récit maritime dit par M. Keller
A 10 1/2 heures, Opérette.
Entrée libre

COLLÈGE DE LA CHAUX-DE-FONDS
CONFÉRENCE PUBLIQUE
Mardi 26 Février, à 8 1/2 heures du soir, à l'Amphithéâtre: 2394-1
Georges SAND
par Mlle ELISA SCHEURER, institutrice au Locle.

Café-brasserie à remettre
Mme veuve MAULEY offre à remettre pour Saint-Georges 1895, à de favorables conditions, son café-brasserie, rue Daniel JeanRichard 7, à la Chaux-de-Fonds. — S'adresser à elle-même. 2457-6

Attention!
Chaque personne voulant faire venir quelque marchandise de l'Allemagne reçoit gratuitement les adresses des sources directes et les meilleur marché. — S'adr. « Deutsche Bezugsquellen und Geschäftsvermittlungsbureau », Dolderweg 4, à Bâle. MA-2273-z 2453-1

Magasin
A louer un magasin très bien situé au centre du village, convenant à n'importe quel commerce ou comme bureau. — S'adresser chez MM. les Fils de R. Picard, rue Léopold Robert 24. 2456-3

Pour St-Georges 1895,
à louer dans une maison d'ordre et magnifique situation, exposition au soleil, un bel APPARTEMENT de 3 pièces et dépendances, au 2me étage.
S'adresser en l'Etude de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 2454-10

A louer pour St-Georges 1895
un bel appartement de 3 pièces avec magasin et grandes dépendances, et plusieurs appartements de 1, 2 et 3 pièces, situés au soleil et dans des maisons d'ordre. Prix très modérés. 2466-9
S'adresser aux Arbres ou au Comptoir Ducommun-Roulet, rue Léopold Robert 32.

AU 1640-295
BAZAR NEUCHÂTELOIS
Toujours un grand choix en
Châles, Pélerines, Robettes, Langes, Brassières, Capots, Camisoles, Caleçons, etc.
Encore quelques
CHAPEAUX DE FEUTRE
avec 10 % de rabais.
Grand choix d'Articles mortuaires
Couronnes en métal.
Couronnes en fleurs artificielles.
Bouquets, Gants, Brassards.
OREILLERS MORTUAIRES
Capotes, Chapeaux, Voiles et Voilettes de deuil.
PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Vins de Californie
Importation directe. Demandez prix courants à M. Jules Morel, à Neuveville. 2221-2

Une jeune fille de toute moralité demande place comme apprentie tailleur. — S'adresser chez M. Luginbühl, rue du Vieux Cimetière 5. 2286-1

Servante. Une personne d'un certain âge, de toute confiance, sachant bien cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage soigné, désire se placer au plus tôt dans une petite famille ou faire des ménages et soigner des malades. — S'adresser rue du Collège 27A, au rez-de-chaussée, à gauche. 2258-1

Une jeune fille cherche une place pour aider dans un ménage ou comme bonne d'enfants. — S'adresser chez Mme Zuger, rue de la Balance 12. 2277-1

Remonteur. Un bon démonteur-remonteur, sérieux et habile, aimerait entrer le plus vite possible dans un bon comptoir de la localité pour la petite pièce cylindre soignée ou bon courant. Sérieuses références. 243-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chauffeur. Pour cause de transformation de chauffage, on demande une place de chauffeur, de suite ou pour le 23 Avril 1895. Bons certificats à disposition. — S'adresser à M. Delphin Cassard, chauffeur, aux Breuleux. 2248-1

Graveur. On demande de suite un graveur d'ornements et un bon guillocheur connaissant l'excentrique. Travail assuré et lucratif. — S'adresser à l'atelier Armand Glatz, aux Embois. 2239-1

Réglages plats et Breguet. On offre de régulier à quelques bonnes règles. Preuves de capacités sont exigées. 2237-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Démonteur. On demande de suite pour travailler au comptoir, un bon démonteur et remonteur, capable et assidu au travail. — S'adresser rue Léopold Robert 14, au 3me étage. 2259-1

Apprenties. La Fabrique de spiraux Girard, rue St-Pierre 20, demande de suite deux jeunes filles comme apprenties. 2238-1

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille honnête, sérieuse et active, comme aide de ménage. 2236-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une polisseuse de fonds or est demandée pour faire des heures. — S'adresser rue de la Demoiselle 126, au premier étage. 2287-1

Sertisseuse. On donnerait quelques cartons par semaine à faire à la maison, à une bonne sertisseuse de moyennes. — S'adresser rue du Puits 12, au 1er étage. 2289-1

Décocteur. On demande de suite, chez MM. Léon et Henri Lévy, à Montbéliard, un bon décocteur pour petites et grandes pièces. 2257-1

Servante. On cherche pour le 25 février, une bonne servante de toute moralité. 2260-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Polisseuse. On demande de suite une ouvrière ou une assujettie polisseuse de boîtes or, de toute moralité. — S'adresser rue Léopold Robert 37. 2262-1

Jeune homme. On demande de suite un jeune homme de 16 à 18 ans pour tout faire. 2263-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une bonne servante parlant la langue allemande. — S'adresser rue St-Pierre 18, au 1er étage. 2264-1

Apprenti. On demande de suite un apprenti **monteur de boîtes.** S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2275-1

Doreuse. On demande de suite ou plus tard, une bonne ouvrière doreuse. — S'adresser rue de la Serre 69. 2276-1

Chambre. A louer une chambre meublée et exposée au soleil. — S'adr. rue de la Chapelle 3, au 2me étage. 2042-5*

Logements. Pour St-Georges 1895, à remettre plusieurs magnifiques logements bien exposés au soleil, de 3 et 4 pièces; deux pourraient être loués de suite. — S'adresser chez M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Demoiselle 135. 14560-83*

Atelier. A louer, pour St-Georges prochaine, un grand atelier de 6 fenêtres. 2282-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer pour St-Georges 1895, un logement de 3 pièces, cuisine, corridor et dépendances. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2279-1

A remettre deuxième étage bien exposé au soleil, composé de 3 chambres, alcôves et corridor, plus les dépendances. S'adresser rue de la Demoiselle 58, au premier étage. 2281-1

Chambre. A louer pour St-Georges prochaine, au 1er étage, une grande chambre, cuisine et dépendances. — S'adresser à M. Paul Berner, rue du Doubs 29, au 2me étage. 2244-1

Cabinet. A louer, dans une maison d'ordre, un cabinet non meublé. La préférence sera donnée à une dame. — S'adr. rue Léopold Robert 66, au 3me étage, à droite. 2247-1